ROYAUME DU MAROC



MONOGRAPHIE RÉGIONALE 2012

GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN

DIRECTION REGIONALE
GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN

SOMMAIRE

	PAGES
Liste des Tableaux	5
Liste des Graphiques	11
AVANT PROPOS	13
PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB-	
CHRARDA-BENI HSSEN	15
CHAPITRE I:LE MILIEU NATUREL, LE DECOU-	
PAGE ADMINISTRATIF ET LA DEMOGRAPHIE	19
1 – Le milieu naturel	21
1.1- Le relief	21
1.2- Le climat	23
2- Le découpage administratif	24
3 – Les caractéristiques démographiques et culturelles	27
3.1- L'évolution de la population entre les recensements	27
3.2- La répartition territoriale de la population	28
3.3- La densité de la population	29
3.4- L'urbanisation	30
3.5- Les caractéristiques démographiques	32
3.5.1- La répartition selon le sexe	32
3.5.2- La répartition selon l'âge	32
3.5.3- La nuptialité	33
3.5.4- La fécondité.	34
3.6- L'analphabétisme	34
3.7- Les ménages	36
3.7.1- Evolution des ménages	36
3.7.2- La taille moyenne des ménages	37
3.8- Les projections de la population	38
CHAPITRE II: LES CARACTERISTIQUES	
SOCIOECONOMIQUES	41
1- Le marché du travail	43
1.1- L'activité	43
1.1.1- Evolution de la population active (15 ans ou plus)	43
1.1.2- Le taux d'activité	44
1.2- Le chômage	45
1.2.1- Le chômage par sexe et milieu de résidence	45
1.2.2- Le chômage par âge et milieu de résidence	46
1.2.3- Le chômage par qualification et milieu de résidence	48

1.3- L'Emploi
2- La pauvreté régionale
2.1- Concepts et définitions
2.2- La pauvreté régionale, provinciale et communale
2.2.1- La pauvreté régionale
2.2.2- La pauvreté provinciale
2.2.3- La pauvreté communale
2.2.3.1- Le milieu rural
2.2.3.2- Le milieu urbain
3- L'indice des prix à la consommation
3.1- IPC de la ville de Kénitra, année 2011
3.2- IPC par ville
CHAPITRE III: LES INFRASTRUCTURES DE BASE
1 –Le transport
1.1- Le réseau routier
1.2- Le réseau ferroviaire
1.3- Le transport maritime.
2- L'énergie et l'eau
2.1- L'énergie électrique
2.2- L'eau
3 – L'habitat
3.1- Les conditions d'habitat
3.1.1- Le type de logements
3.1.2- L'ancienneté des logements
3.1.3- Le statut d'occupation du logement
3.1.4- L'occupation des logements
3.1.5- Les équipements de base des logements
3.1.6- Le mode d'approvisionnement en eau
3.1.7- Le mode d'éclairage
3.1.8- Le mode d'évacuation des eaux usées
CHAPITRE IV: LES SECTEURS SOCIAUX
1- L'enseignement.
1.1- L'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire
1.1.1.1 Les écoles correignes
1.1.1.1-Les écoles coraniques
1.1.1.2- L'enseignement préscolaire moderne
1.1.2-L'enseignement primaire
1.1.2.1- L'enseignement primaire public
1.1.2.2- L'enseignement primaire privé
1 1 3- L'enseignement secondaire collégial

1.1.3.1- L'enseignement secondaire collégial public	94
1.1.3.2- L'enseignement secondaire collégial privé	95
1.1.4- L'enseignement secondaire qualifiant	96
1.1.4.1- L'enseignement secondaire qualifiant public	96
1.1.4.2- L'enseignement secondaire qualifiant privé	97
1.1.4.3- Les résultats du baccalauréat	98
1.2- La formation pédagogique	102
1.3- L'enseignement supérieur universitaire	102
2- La santé et les prestations sociales	103
2.1 – L'infrastructure sanitaire et la capacité litière	104
2.1.1- L'infrastructure sanitaire	104
2.1.2- La capacité litière et mouvement des malades	105
2.2- L'encadrement sanitaire et les consultations médicales	106
2.2.1- L'encadrement médical	106
2.2.2- L'encadrement paramédical	107
2.2.3- Les consultations médicales et paramédicales	108
2.3 - Quelques aspects de l'activité de la santé	108
2.3.1- Le programme national d'immunisation	109
2.3.2- Le programme national de surveillance de la	
grossesse et de l'accouchement	110
2.3.3- Le programme national de la planification familiale	112
3- La jeunesse et sports	113
3.1- L'infrastructure sportive régionale	112
3.2- Les établissements socioculturels	113
CHAPITRE V: LES SECTEURS PRODUCTIFS	115
1- L'agriculture	117
1.1- Les principaux acteurs économiques dans le domaine	
agricole	117
1.2- La structure foncière	118
1.3- Les principales productions agricoles de la région	118
1.3.1- Les céréales	118
1.3.2- Les légumineuses	119
1.3.3- Les cultures industrielles	119
1.3.4- Les cultures oléagineuses	119
1.4- La production animale	121
2- La forêt	121
3- La pêche Maritime	123
3.1- La flotte de pêche	124
3.2- La production maritime	124

4- L'artisanat	126
5- L'industrie de transformation	127
5.1- Atouts et potentialités économiques	127
5.2- L'industrie régionale selon les secteurs d'activité	127

Liste des tableaux

		Pages
Tableau n°1:	Précipitations mensuelles (mm) par province	24
Tableau n°2:	Organisation administrative de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen	25
Tableau n°3:	Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)	27
Tableau n°4:	Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence	28
Tableau n°5:	Taux d'urbanisation (en %) par province	30
Tableau n°6:	Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004	31
Tableau n°7:	Structure (%) de la population par grands groupes d'âge, province et milieu de résidence	32
Tableau n°8:	Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial	33
Tableau n°9 :	Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence	33
Tableau n°10:	Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province	34
Tableau n°11:	Taux d'analphabétisme régional (%) selon le sexe et le milieu de résidence	35
Tableau n°12:	Taux d'analphabétisme régional (%) de la population âgée de 10 ans et plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence	36
Tableau n°13:	Taux d'analphabétisme de la région (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence	36
Tableau n°14:	Evolution des ménages par milieu de résidence et par province	37

Tableau n°15:	Evolution de la taille moyenne des	
	ménages par milieu de résidence et	38
	par province	
Tableau n°16:	Evolution de la population de la	
	région selon les provinces et le	38
	milieu de résidence (1994-2014)	
Tableau n°17:	Evolution de la population âgée de	
	15 ans ou plus de la région selon le	44
	type d'activité et le milieu de	
FF 11 040	résidence	
Tableau n°18:	Taux d'activité (15 ans ou plus) selon	
	le sexe, et le milieu de résidence (en	44
T 11 010	%)	
Tableau n°19 :	Taux d'activité (15 ans ou plus) selon	45
T-11	l'âge et le milieu de résidence (en %)	
Tableau n°20:	Taux de chômage (%) selon le sexe	46
Tableau n°21:	et le milieu de résidence	
Tableau II 21:	Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence	47
Tableau n°22 :	Taux de chômage (%) selon le	
Tableau II 22.	diplôme et le milieu de résidence	48
Tableau n°23:	Taux d'emploi (15 ans ou plus) selon	
Tableau II 23.	le niveau de diplôme et le milieu de	49
	résidence	77
Tableau n°24:	Structure de l'emploi selon le secteur	•
Tubicua II 2 II	d'activité et le milieu de résidence	49
Tableau n°25 :	Taux de pauvreté par région en 2004	
	et 2007 (%)	53
Tableau n°26 :	Taux de pauvreté (en%) selon les	
	régions et le milieu de résidence,	55
	2007	
Tableau n°27:	Taux de pauvreté provincial (en %)	56
Tableau n°28:	Taux de pauvreté communal (en %),	57
	province de Kénitra	51
Tableau n°29:	Taux de pauvreté communal (en %),	58
	province de Sidi Slimane	30
Tableau n°30:	Taux de pauvreté communal (en %),	59
	province de Sidi Kacem	3)
Tableau n°31:	Taux de pauvreté communal (en %),	60
	Urbain de la région	00
Tableau n°32 :	Structure des dépenses de	
	consommation de l'ensemble des	62
	ménages urbains du Maroc	

Tableau n°33:	IPC de la ville de Kénitra par division et par mois, année 2011	64
Tableau n°34 :	Variation de l'IPC par division entre 2009 et 2011	66
Tableau n°35 :	Réseau routier construit selon les provinces (en km), Année 2011	72
Tableau n°36:	Densité spatiale du réseau routier construit, Année 2011	72
Tableau n°37 :	Départs des voyageurs par train selon la province	73
Tableau n°38 :	Arrivage des marchandises par rails selon la gare, 2011	73
Tableau n°39	Activité du port de Kénitra, Année 2011	75
Tableau n°40 :	Production nette d'électricité par l'ONEE, Année 2011	76
Tableau n°41:	Les barrages alimentant la région	77
Tableau n°42 :	Production de l'eau par l'ONEE par province, Année 2010	77
Tableau n°43 :	Structure des ménages (en %) selon le type de logement, le milieu de résidence et la province	79
Tableau n°44:	Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements et le milieu de résidence	80
Tableau n°45	Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence	81
Tableau n°46 :	Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence	82
Tableau n°47 :	Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable	82
Tableau n°48 :	selon le mode d'approvisionnement Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage	83
Tableau n°49 :	Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées	84

Tableau n°50 :	Effectif des élèves et des éducateurs	90
	par province, dans l'enseignement préscolaire traditionnel, 2011/2012	89
Tableau n°51 :	Effectif des élèves et des éducateurs	
	par province, dans l'enseignement	90
	préscolaire moderne, 2012/2012	<i>-</i>
Tableau n°52 :	Enseignement primaire public par	
	province et milieu de résidence,	92
	2011/2012	
Tableau n°53:	Enseignement primaire privé,	93
	2011/2012	73
Tableau n°54 :	Enseignement secondaire collégial	94
	public, 2011/2012	74
Tableau n°55:	Enseignement secondaire collégial	96
T 11 056	privé, 2011/2012	
Tableau n°56:	Enseignement secondaire qualifiant	97
T-1-1	public, 2011/2012	
Tableau n°57:	Enseignement secondaire qualifiant	98
Tableau n°58 :	privé, 2011/2012 Statistiques relatives aux examens	
Tableau II 30.	du baccalauréat par sexe et branche	100
	au niveau de la région, 2010/2011	100
Tableau n°59 :	Formation dans le Centre	
Tubicuu II es t	Pédagogique Régional de Kénitra,	102
	2011/2012	
Tableau n°60 :	Formation des professeurs du	102
	primaire, 2011/2012	102
Tableau n°61:	Etudiants du 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle par	103
	établissement, 2010-2011	103
Tableau n°62 :	Infrastructure sanitaire publique	105
	selon les provinces, 2011	105
Tableau n°63:	Mouvement des malades dans les	40=
	formations sanitaires publiques	105
TD 11 064	avec lits, 2011	
Tableau n°64 :	Médecins des secteurs public et privé	106
Tableau n°65 :	selon les provinces, 2011 Médecins du Ministère de la Santé	
Tavicau II V5:	Micuccins du Ministère de la Sante	
	exercant dans le réseau ambulatoire	107
	exerçant dans le réseau ambulatoire par province. 2011	107
Tableau n°66 :	exerçant dans le réseau ambulatoire par province, 2011 Répartition du personnel	107 108

Tableau n°67 :	Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province, 20119	108
Tableau n°68:	Activités du Programme National d'Immunisation par province - Enfants âgés de 0 à 11 mois, année 2011	109
Tableau n°69:	Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, année 2011	110
Tableau n°70:	Accouchements au sein des formations sanitaires publiques, année 2011	111
Tableau n°71:	Activités du programme national de planification familiale selon les provinces, année 2011	112
Tableau n°72:	Installations sportives dans la région	113
Tableau n°73:	Nombre d'établissements de la jeunesse et des sports par province, année 2011	114
Tableau n°74 :	La structure foncière, année 2009- 2010	118
Tableau n°75:	Principales cultures selon la production (1000 qx) et la superficie (1000 ha), 2010/2011	120
Tableau n°76:	Effectif du cheptel et animaux de trait selon les races, 2011	121
Tableau n°77:	superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2011	122
Tableau n°78:	Production et recettes des exploitations forestières, Année 2009	123
Tableau n°79:	Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra, Année 2011	124
Tableau n°80:	La production maritime par segment de pêche	125
Tableau n°81 :	Produits de la pêche maritime par espèce	125

Tableau n°82:	Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2011	126
Tableau n°83:	Grandeurs industrielles par secteur,	129

Liste des graphiques

		Pages
Graphique n°1 :	Répartition de la population régionale par province, 2004	28
Graphique n°2 :	Densité démographique (hab/km²), 2004	29
Graphique n°3 :	Evolution de l'effectif de la population régionale selon le milieu de résidence (1994-2011)	39
Graphique n°4 :	Taux de chômage régional selon l'âge et le milieu de résidence	47
Graphique n°5 :	Taux de pauvreté selon les régions (2004-2007)	54
Graphique n°6 :	Indice général des produits alimentaires par mois, ville de Kénitra, année 2011	65
Graphique n°7 :	Indice des prix à la consommation par ville, année 2011	67
Graphique n°8 :	Taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire traditionnel	89
Graphique n°9 :	Taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire moderne	90
Graphique n°10 :	Taux d'encadrement dans l'enseignement primaire public	92
Graphique n°11 :	Taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire collégial public	95
Graphique n°12 :	Le salaire mensuel moyen par secteur industriel	130

AVANT PROPOS

Depuis sa création en 1971, la région au Maroc n'a pas cessé de voir se développer son rôle de moteur de développement économique et social.

Son statut a été, en effet, revu à différentes reprises au cours de son histoire. Après la révision de 1984, le projet de la refonte du statut de la région a été concrétisé en 1997, par la promotion de celle-ci au rang de collectivité locale, et ce dans le but de doter le Maroc d'un tissu complet d'institutions démocratiques s'occupant de la chose locale. La région devrait jouer ainsi le rôle d'intermédiaire entre l'administration centrale et la commune, pour prendre en charge les problèmes d'aménagement du territoire et de développement qui dépassent les compétences territoriales des communes, et pour renforcer également le processus de décentralisation.

D'ailleurs, l'approche de proximité est considérée comme étant la plus adéquate dans le traitement de certaines questions vitales telles que le chômage, la pauvreté, ou plus généralement les questions afférentes au développement économique et social.

Cependant, la région doit disposer de ressources financières conséquentes et d'un encadrement humain adéquat pour être à la hauteur des prérogatives qui lui sont assignées par le législateur. Ceci, bien entendu, en parfaite complicité avec les autres acteurs de la chose locale, à savoir, les services publics, les élus, la société civile et le secteur privé.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen possède toutes les potentialités pour être une région fonctionnelle et pour jouer pleinement son rôle de moteur de développement.

Le présent document, réalisé par la direction régionale du Haut Commissariat au Plan de Kénitra, se propose d'être un outil de travail pertinent, à même de servir de guide pour les différents utilisateurs et décideurs, notamment les opérateurs locaux, dans les domaines économique et social.

PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB-CHRARDA-BENI HSSEN (GCBH)

Située au Nord-Ouest du pays, la région du GCBH s'étend, après le dernier découpage administratif de 2009, sur une superficie de 7 990 km², soit près de 1,12% de la superficie du Maroc.

Elle est limitée au Nord par la région de Tanger –Tétouan, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par les deux régions de Taza Al Hoceima-Taounate et de Fès-Boulemane, et au Sud par les régions de Meknès-Tafilalte et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Sa population est recensée à 1 656 723 habitants, en 2004, (5,5% de la population nationale) et se répartie sur les provinces de la région à hauteur de 53% pour Kenitra, 29,5% pour Sidi Kacem contre 17,5% pour Sidi Slimane. Celles-ci comprennent 10 municipalités et 53 communes rurales.

La région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Les ressources hydriques de la région sont très importantes et diversifiées. On trouve d'une part les eaux souterraines qui sont constituées de deux nappes : la nappe de Maâmora et une nappe profonde qui circule dans les formations quaternaires de la plaine. Les deux nappes ont une capacité de 260 millions mètres cubes. D'autre part, il y a les ressources superficielles qui proviennent du Sebou et de ses affluents (Ouergha, Beht et Rdom) qui drainent un bassin versant (bassin du Sebou) large de 40 000 km² et où la moyenne des précipitations atteint 450 mm. L'apport annuel en eau superficielle est estimé à 5600 millions de mètres cubes.

Aussi, la région dispose d'une richesse forestière importante s'étalant sur une superficie de 130 000 ha. Les forêts naturelles constituent 29,2%.

En outre, on dénombre des réserves naturelles et biologiques importantes comme le lac de Sidi Boughaba, la Maâmora et la Merja Zerka.

Sur le plan humain, la région est caractérisée par une population jeune (32,4% de la population est âgée de moins de 15 ans). Celle-ci constituera, à moyen terme, la population active potentielle.

En termes d'évolution, le taux d'accroissement démographique annuel enregistré au niveau régional est de l'ordre de 1,5% entre 1994 et 2004 contre 1,4% au niveau national. Ce taux d'accroissement est plus élevé à la province de Kénitra avec 2% contre 1% et 0,8% pour Sidi slimane et Sidi Kacem respectivement.

La densité régionale de la population est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 207,3 hab/km² contre 42,1 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Il est à signaler que la région du GCBH s'urbanise de plus en plus. Le taux d'urbanisation a atteint 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Sur le plan économique, la région dispose de potentialités diversifiées qui peuvent être mobilisées pour un développement durable.

Au niveau agricole, le secteur jouit d'une gamme variée de sols à haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

L'industrie, quoique peu développée, bénéficie d'atouts importants pouvant aider au développement du secteur, notamment celui de l'industrie de transformation. Parmi ces atouts, l'existence d'une infrastructure variée (port, zones industrielles,...) renforcée par une desserte ferroviaire à double

voie et un réseau routier très dense. S'ajouter à cela, une gamme très variée de produits agricoles qui servent de matières premières pour les unités de l'agro-industrie.

L'artisanat est également un secteur prometteur, comme l'on peut constater à travers sa contribution active à l'économie locale et nationale.

Enfin, le secteur touristique possède toutes les caractéristiques qui peuvent faire de la région, un pôle d'attraction pour les touristes. Une côte de 140km sur l'atlantique, des forêts immenses pour la chasse et les promenades, des sites touristiques (Kasbah, Thamocida...), une production artisanale diversifiée; en plus, la position stratégique dont jouit la région.

CHAPITRE I: LE MILIEU NATUREL, LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET LA DEMOGRAPHIE

1 – Le milieu naturel

Suite au nouveau découpage administratif en vigueur depuis 2009, la région du Gharb Chrarda Bni Hssen, s'étend actuellement, sur une superficie de 7 990 km² (Kénitra: 3 052 km², Sidi Slimane: 1 825 km² et Sidi Kacem: 3 113 km²), soit 1,12% de la superficie nationale.

Située au Nord Ouest du Maroc, Elle est limitée par :

- ✓ la région de Tanger-Tétouan au Nord;
- ✓ l'Océan atlantique à l'Ouest;
- ✓ les régions de Taza-Al Hoceima-Taounat et Fes-Boulmane à l'Est :
- ✓ les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Meknès Tafilalt au Sud.

1.1.- Le relief

Le relief de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen est caractérisé par une diversité remarquable. En effet, la région dispose d'une immense et riche plaine centrale, limitée au Nord par le Pré Rif, à l'Ouest par le littoral, se séparant par un cordon dunaire, et au Sud par la forêt de Maâmora.

- Les aires Pré-rifaines

La partie Nord de cette zone est montagneuse avec des collines aux pentes élevées.

- La plaine du Gharb : une plaine aux sols riches et variés

Cette plaine s'étend sur une superficie de 4 200 Km², entre les provinces de Kénitra, de Sidi Slimane et de Sidi Kacem. Elle correspond à une étendue de très faible pente, avec des altitudes qui atteignent en moyenne 60 m au niveau du cordon des dunes les séparant de l'Océan.



Vue générale de la plaine du Gharb

La plaine du Gharb est composée d'une gamme variée de sols, qu'on peut regrouper en quatre ensembles à vocation agronomique variée :

- Les Merjas : couvrent 15% de la superficie de la plaine, leurs sols sont très hydromorphes. Ces zones sont très aptes à la riziculture et aux cultures fourragères.
- La plaine proprement dite, couvre 40% de la superficie. Elle est couverte de sols noirs (Tirs) utilisés dans plusieurs cultures, notamment la céréaliculture et le maraîchage.

Dans la zone côtière, les sols devenant plus sableux, permettent des cultures sous abris (bananiers, fraisiers...) et la culture d'arachide.

• Les zones des levées alluviales (30%) se caractérisent par des sols moins argileux essentiellement le Dehs. Ils sont très favorables aux cultures industrielles (canne à sucre, betteraves, tournesol...)

• Le Zrar (15%) est couvert de sols rouges très riches.

- La Maâmora

La forêt de Maâmora s'étend sur une superficie de 3 338 Km², domaine du chêne liège. Ce plateau qui coïncide avec la route Rabat-Khémisset, forme avec le Gharb un seul système hydrogéologique, sauf que le substratum imperméable de la Maâmora est moins profond que celui du Gharb.

1.2- Le climat

La Région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen bénéficie d'un climat méditerranéen, caractérisé par l'alternance d'une saison humide d'Octobre à Avril et une saison sèche et chaude de Mai à Septembre où la moyenne des températures atteint 24°C. D'après les dernières données disponibles, le mois le plus froid de l'année est Janvier où la température descend jusqu'à 8,43 °C (Sidi Kacem) contre 11,58 °C dans la province de Kénitra. Les mois les plus chauds sont Juillet et Août avec des températures plus élevées dans la province de Sidi Kacem (30,68°C en Juillet et 28,66°C en Août).

Quant au climat sur le littoral, il se caractérise par une fréquence élevée des jours de brouillard, surtout sur la côte et le long d'Oued Sebou.

L'ouverture de la région sur l'océan atlantique lui vaut une pluviométrie relativement élevée par rapport aux autres régions du Maroc. Durant ces dernières années, ces précipitations se situaient autour d'une moyenne de 450 mm par an par station. En 2011, la région a connu une bonne répartition des précipitations qui ont dépassé les 400 mm dans toutes les provinces de la région.

Tableau n°1: Précipitations mensuelles par province (mm)

Année 2011

			Annee 2011
Mois	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem
Janvier	83	52	66
Février	44	53	56
Mars	55	39	47
Avril	77	86	70
Mai	26	27	29
Juin	5	59	25
Juillet	0	0	0
Aout	0	0	0
Septembre	0	0	0
Octobre	40	42	37
Novembre	111	128	130
Décembre	9	6	6
Total	450	492	466

Source : Annuaire statistique régional 2012

2 – Le découpage administratif

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, a été créée le 2 Avril 1997 en vertu du Dahir n° 1.97.84 du 23 Dou Al Ki'da 1417, 2 Avril 1997, relatif aux régions.

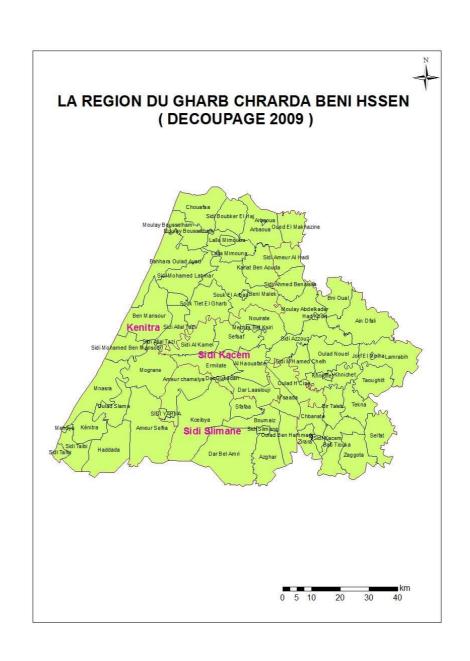
Suite au dernier découpage administratif paru dans le bulletin officiel du 18/06/2009, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen se compose actuellement de 10 communes urbaines et 53 communes rurales, répartis sur trois provinces: Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem.

La répartition des unités administratives de la région est comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau n°2 : Organisation administrative de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen

Duarinasa	Canalas		Communes	
Provinces	Cercles -	Urbaines	Rurales	Ensemble
Kénitra	5	3	20	23
Sidi Slimane	1	2	9	11
Sidi Kacem	4	5	24	29
Région	10	10	53	63

Source : Bulletin officiel du 18/06/2009



3 – Les caractéristiques démographiques et culturelles

3.1- L'évolution de la population entre les recensements

En 2004, la population de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen est recensée à 1 656 723 habitants, soit 225 231 personnes de plus qu'au dernier recensement. 67% de ce surplus démographique est enregistré par la population citadine. La province de kénitra a contribué à elle seule à 72% de cette croissance démographique.

La part de la population régionale dans celle nationale est restée quasiment stable durant la période 1994-2004, aussi bien pour l'ensemble que pour les deux milieux séparés.

Tableau n°3: Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)

	Milieu	Kénitra	S.Slimane	S.Kacem	Région (1)	Maroc (2)	(1)/(2) (%)
	Urbain	349001	99610	121934	570545	13 415 659	4.3
RGPH 1994	Rural	367679	162920	330348	860947	12 658 058	6.8
1554	Ensemble	716680	262530	452282	1431492	26 073 717	5.5
	Urbain	462935	109765	147978	720678	16 463 634	4.4
RGPH 2004	Rural	415150	179451	341444	936045	13 428 074	7.0
	Ensemble	878085	289216	489422	1656723	29 891 708	5.5

Source : RGPH 1994 et 2004

En termes d'évolution, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a enregistré un taux d'accroissement démographique annuel de l'ordre de 1,5% durant la période intercensitaire (1994-2004).

Le taux le plus important a été enregistré dans la province de Kénitra (2%) dépassant ainsi le taux national de 0,6 point.

Tableau n°4: Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence

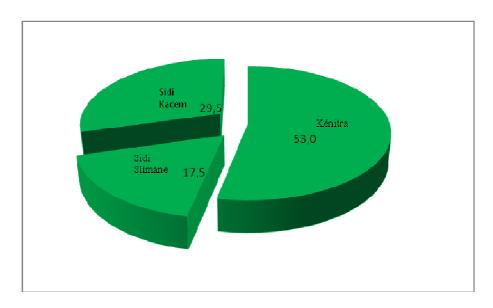
	1994-2004				
_	Urbain	Rural	Ensemble		
Kénitra	2.8	1.2	2.0		
Sidi Slimane	1.0	1.0	1.0		
Sidi Kacem	1.9	0.3	0.8		
Région	2.3	0.8	1.5		
Maroc	2.1	0.6	1.4		

Source: RGPH 1994 et 2004.

3.2- La répartition territoriale de la population

La répartition de la population régionale par province montre la dominance de la province de Kénitra qui abrite 53,0% en 2004, suivie de la province de Sidi Kacem avec une proportion de 29,5% et enfin la province de Sidi Slimane qui abrite 17,5% de la population régionale.

Graphique $n^{\circ}1$: Répartition de la population régionale par province, 2004



Source: RGPH 2004

3.3- La densité de la population

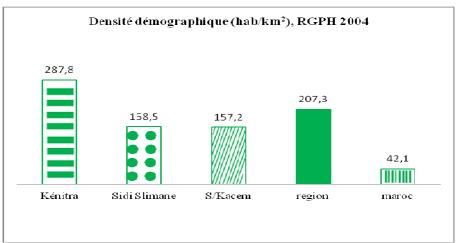
La région du G.C.B.H s'étend sur une superficie globale de 7990 km², soit 1,1% de celle du Royaume, et abrite 5,5% de la population nationale.

De ce fait, la densité régionale est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 207,3 hab/km² contre 42 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Kénitra est la province la plus dense de la région avec une densité de 287,8 contre 158,7 pour Sidi Slimane et 157,2 au niveau de Sidi Kacem.

Les communes les plus peuplées sont celles situées à la périphérie des villes, sur les côtes atlantiques, ainsi que les communes qui disposent de terres riches et irriguées où la densité dépasse 200 habitants par km².

Graphique n°2: Densité démographique (hab/km²), RGPH 2004



Source: RGPH 2004

3.4- L'urbanisation

L'urbanisation est un phénomène qui a marqué la période intercensitaire (1994-2004) au niveau national, et la région du Gharb n'a pas fait exception. En effet, la population urbaine régionale a été multipliée annuellement par 2,3 durant cette période, contre 0,8 pour la population rurale. Elle est passée de 570 545 à 720 678 habitants, soit un taux d'urbanisation de 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Ce taux d'urbanisation qui a connu une augmentation de 3,6 points entre les 2 recensements, cache des disparités notables entre les trois provinces de la région : 52,7 % au niveau de la province de Kénitra contre 38,0% au niveau de la province de Sidi Slimane, et 30,2 % au niveau de la province de Sidi Kacem.

Cette urbanisation régionale croissante dont les composantes sont l'exode rural, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain ainsi que l'extension des limites urbaines des localités existantes, reste en dessous du niveau d'urbanisation de l'ensemble du pays (55,1%).

Tableau n°5: Taux d'urbanisation (en %) par province

	1994	2004
Kénitra	48,7	52,7
Sidi Slimane	37,9	38,0
Sidi Kacem	27,0	30,2
Région	39,9	43,5
Maroc	51,5	55,1

Source : RGPH 1994, 2004.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen regroupe 4,4% de la population urbaine du Maroc. Son armature urbaine est composée, selon le dernier découpage administratif de 2009, de 10 municipalités et 7 autres centres urbains.

La population des municipalités et celle des centres urbains n'ont pas connu le même rythme de croissance entre 1994 et 2004.

A l'exception de la municipalité de Mehdia et de Jorf El Melha, les autres municipalités ont enregistré des T.A.M.A moins importants que ceux enregistrés dans les centres urbains.

A noter que le T.A.M.A. le plus élevé est enregistré au centre urbain de Moulay Bousselham avec 20,9% entre 1994 et 2004.

Tableau n°6: Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004

Taille des villes	Province	Municipalité ou centre urbain	1994	2004	Poids en 2004 (en %)	T.A.M.A (en %)
Plus de 100000 hab	Kénitra	Kénitra(M)	292 627	359 142	46,0	2,06
De 50000 a 100000 hab	S.Slimane S.Kacem	Sidi Slimane(M) Sidi Kacem(M)	69 645 67 622	78 060 74 062	10,0 9,5	1,1 0,9
De 20000	Kénitra S.Slimane	Souk Arbaa du Gharb(M) Sidi Yahya du Gharb(M)	37 216 29 965	43 392 31 705	5,5 4,1	1,5 0,6
à 50000 hab	S.Kacem S.Kacem	M. Belksiri(M) Jorf Melha(M)	23 876 10 187	27 630 20 581	3,5 2,6	1,5 7,3
De 10000	Kénitra	Sidi Taibi	-	19 979	2,6	-
à 20000 hab	Kénitra Kénitra	Mehdia(M) Lalla Mimouna	5 905 8 800	16 262 12 994	2,1 1,7	10,7 4,0
	S.Kacem S.Kacem	Khnichet Zirara	6 031 4 519	7 936 6 707	1,0 0,9	2,8 4,0
Moins de 10000 hab	S.Kacem Kénitra S.Kacem Kénitra	Dar Gueddari(M) M.Bousselham Had Kourt(M) Sidi Allal Tazi	5 403 855 4 296 2 205	6 011 5 693 5 051 3 140	0,8 0,7 0,6 0,4	1,1 20,9 1,6 3,6
Total	Kénitra	Arbaoua	1 567 624 145	2 333 780 971	0,3 100,0	4,1 2,3

Source : RGPH 1994 et 2004

D'après le classement des agglomérations urbaines (municipalités et centres) selon leur taille, on constate que la ville de Kénitra compte en 2004 plus de 350 000 habitants, ce qui représente 49,8% de la population urbaine régionale. Quant aux villes moyennes, abritant entre 20 000 et 100 000 habitants, elles regroupent 38,22% de l'ensemble des citadins régionaux.

3.5- Les caractéristiques démographiques

3.5.1- La répartition selon le sexe

Le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de mesurer l'importance des effectifs des hommes par rapport à celui des femmes. Il est déterminé par le nombre d'hommes pour cent femmes.

Ce rapport, calculé au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen traduit un quasi équilibre entre les deux sexes, soit 99,9 hommes pour 100 femmes selon le RGPH 2004.

Selon le milieu de résidence, on constate un léger déficit d'hommes en milieu urbain et une légère prédominance en milieu rural, soit respectivement 96,4 et 102 hommes pour 100 femmes.

3.5.2- La répartition selon l'âge

L'analyse de la population régionale par grands groupes d'âge fait ressortir une prépondérance de la tranche d'âge de 15 à 59 ans qui représente 60,6% de l'ensemble de la population, suivie des enfants âgés de moins de 15 ans avec une proportion de 32,4% et enfin les personnes âgés de plus de 60ans et plus qui enregistrent une part de 7%. Selon les provinces, les proportions sont relativement similaires à celles de la région.

Par milieu de résidence, la population rurale de moins de 15 ans est légèrement supérieure à celle du milieu urbain, avec respectivement 34,9% et 29,1% en 2004.

Tableau n°7: Structure (%) de la population par grands groupes d'âge, province et milieu de résidence

	K	énitra		Sidi	Slimar	ie	Sic	li Kace	m		Région	
	U	R	E	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Moins de 15ans	29,1	36,4	32,6	28,8	34,1	32,1	29,5	33,5	32,3	29,1	34,9	32,4
15 – 59 ans	63,5	57,7	60,8	63,3	59,1	60,7	63,0	59,2	60,4	63,4	58,5	60,6
60 ans ou +	7,4	5,9	6,7	7,9	6,8	7,2	7,5	7,3	7,4	7,5	6,6	7,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: RGPH 2004

3.5.3- La nuptialité

La répartition des personnes âgées de 15 ans et plus selon l'état matrimonial laisse apparaître une prédominance du statut « mariés », avec 52,6% chez les hommes et 53,9% chez les femmes en 2004.

Quant au phénomène de célibat, les hommes en sont plus touchés que les femmes, avec respectivement 45,8% et 33,4% en 2004. Tandis que le statut « divorcés » est largement important chez les femmes que chez les hommes.

Tableau n°8: Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans ou plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Urbain					
Masculin	45,8	52,4	0,8	1,0	100,0
Féminin	34,3	51,5	10,1	4,2	100,0
Rural					
Masculin	45,8	52,7	0,8	0,7	100,0
Féminin	32,6	55,9	8,8	2,7	100,0
Total Région	1				
Masculin	45,8	52,6	0,8	0,8	100,0
Féminin	33,4	53,9	9,4	3,4	100,0

Source: RGPH 2004

Le célibat définitif, mesuré par la proportion des célibataires à l'âge de 55 ans, touche l'urbain plus que le rural. Par sexe, cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau n°9 : Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2,6	1,5	2,0
Féminin	2,6	0,9	1,7

Source: RGPH 2004

3.5.4- La fécondité

Au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, l'indice synthétique de fécondité (ISF), qui mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme à l'issue de sa vie féconde dans les conditions actuelles de fécondité, enregistre une tendance à la baisse. En 2004 il a atteint 2,6 enfants par femme. Cet indice régional est relativement supérieur à celui constaté au niveau national (2,5) en 2004.

Selon le milieu de résidence, l'indice synthétique de fécondité régional cache des disparités importantes. Les résultats du recensement révèlent un niveau de fécondité plus élevé chez les femmes rurales que chez les citadines.

Cet écart entre milieux urbain et rural, est le résultat de plusieurs facteurs dont notamment le niveau d'instruction. En effet, lorsque l'instruction se prolonge au delà de l'enseignement primaire, elle constitue un facteur de baisse de fécondité. Ce facteur agit sur la fécondité à travers ces déterminants notamment: l'âge au 1^{er} mariage et le recours à la contraception.

Tableau n°10: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province

	P		
	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	2,1	3,4	2,7
Sidi Slimane	2,1	2,9	2,6
Sidi Kacem	2,1	3,0	2,7
Région	2,1	3,1	2,6
Maroc	2,1	3,1	2,5

Source: RGPH 2004

3.6 – L'analphabétisme

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le taux d'analphabétisme a atteint 47,7% chez la population âgée de 10 ans et plus dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, contre 43,0% au niveau national. Ce taux a connu une amélioration notable durant la période intercensitaire, grâce aux efforts louables fournis par le Gouvernement et la société civile à travers les programmes d'alphabétisation.

Par milieu de résidence, on constate des disparités notoires. En effet, 29,9 % des citadins sont analphabètes contre 61,9% des ruraux.

Par sexe, les inégalités persistent toujours avec 60,1% chez les femmes, taux qui dépasse de loin celui des hommes (35,2%).

En conclusion, on note que l'analphabétisme est élevé dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, il l'est davantage chez les femmes et plus particulièrement chez celles résidant en milieu rural, d'où la nécessité d'intensifier les efforts en matière de lutte contre l'analphabétisme dans les campagnes.

Tableau n°11:Taux d'analphabétisme régional (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Total
Féminin	40,4	76,4	60,1
Masculin	18,9	47,8	35,2
Région	29,9	61,9	47,7
Maroc	29,4	60,5	43,0

Source: RGPH 2004

Par âge, le taux d'analphabétisme s'accentue au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. En effet, c'est la population âgée de 60 ans ou plus qui est la plus touchée par ce phénomène, avec 84,6% des analphabètes.

Pour la population en âge d'activité (15-59 ans), on constate que presque la moitié de ce groupe d'âge sont des analphabètes (48,6%), tandis qu'on enregistre un taux de 20,4%, dans le groupe de personnes ayant moins de 15 ans.

Tableau n°12: Taux d'analphabétisme régional (%) de la population âgée de 10 ans ou plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence

	Moins de 15 ans	15 – 59 ans	60 ans ou +
Urbain	4,9	28,6	76,2
Rural	30,3	65,2	91,8
Région	20,4	48,6	84,6

Source: RGPH 2004.

Par ailleurs, la répartition de l'analphabétisme selon la situation dans la profession montre que les salariés sont les plus alphabétisés avec un taux d'analphabétisme de 37,5%. Viennent en deuxième position, les employeurs avec un taux de 43,4%, tandis que les indépendants et les autres actifs (aides familiaux, apprentis...), sont les plus marqués par ce phénomène avec des taux d'analphabétisme respectifs de 52,3% et 56,7%. De même la population inactive est à moitié analphabète (51,0%).

Tableau n°13: Taux d'analphabétisme de la région (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence

	Salariés	Indépendants	Employeurs	Autres Actifs	Inactifs	Total
Urbain	21,5	31,5	20,4	19,6	36,1	29,9
Rural	57,8	65,2	63,6	59,9	63,8	61,9
Région	37,5	52,3	43,4	56,7	51,0	43,0

Source: RGPH 2004

3.7- Les ménages

3.7.1- Evolution des ménages

Malgré la hausse de l'effectif des ménages entre les 2 recensements, sa part est restée constante avec 5,0% dans l'ensemble des ménages marocains.

Par milieu de résidence, le nombre de ménages s'est accru à des rythmes différents d'un milieu à l'autre. L'évolution dans le milieu urbain est presque le double de celle enregistrée dans le milieu rural.

Tableau n°14: Evolution des ménages par milieu de résidence et par province

	provine						
D		1994		2004			
Provinces	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Kénitra	64471	49839	114310	94720	60199	154919	
Sidi Slimane	17846	23007	40853	21478	27562	49040	
Sidi Kacem	22255	46400	68655	29474	52212	81686	
Région	104572	119246	223818	145672	139973	258645	
Maroc	2 522 488	1 921 783	4 444 271	3 439 755	2 225 509	5 665 264	
R/M (%)	4,1	6,2	5,0	4,2	6,3	5,0	

Source : RGPH 1994 et 2004

Au niveau provincial, la croissance n'est pas identique d'une province à l'autre, entraînant ainsi un léger changement du poids des provinces de la région.

En effet, le poids de la province de Kénitra au sein de la région a augmenté de 3 points entre 1994 et 2004, en passant de 51% à 54%, tandis que celui des provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane ont baissé respectivement de 2 et 1 point durant la même période.

3.7.2- La taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages ou nombre moyen de personnes par ménage a connu une baisse en passant de 6,3 à 5,7 personnes par ménage durant la période (1994-2004).

Cette tendance baissière, enregistrée tant au niveau national qu'au niveau régional, est essentiellement le résultat de la baisse de fécondité et du recul du nombre de familles étendues.

Tableau n°15: Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par province

	1 0010011	ee ee pu	Province			
Duorinasa		1994	1994 2004			
Provinces	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	5,4	7,4	6,3	4,9	6,9	5,7
Sidi Slimane	5,6	7,1	6,4	5,1	6,5	5,9
Sidi Kacem	5,5	7,1	6,6	5,0	6,5	6,0
Région	5,5	7,2	6,4	4,9	6,7	5,8
Maroc	5,3	6,5	5,8	4,7	6,0	5,3

Source : RGPH 1994 et 2004

3.8- Les projections de la population

Selon les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), la population régionale passerait de 1657 mille habitants en 2004 à environ 1780 mille habitants en 2011, soit une croissance démographique globale de 120 000 personnes en l'espace de 7 ans.

Tableau n°16: Evolution de la population de la région selon les provinces et le milieu de résidence (1994-2011)
(En milliers)

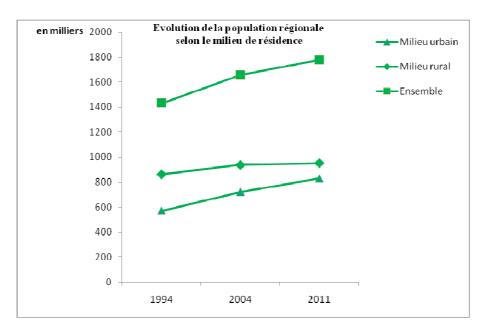
(E	n militers)		
	1994	2004	2011
	Mi	lieu urbain	
Kénitra	349	463	554
Sidi Slimane	100	110	112
Sidi Kacem	122	148	164
Région	571	721	829
Maroc	13416	16464	18802
R/M %	4,3	4,4	4,4
	M	ilieu rural	
Kénitra	368	415	433
Sidi Slimane	163	179	180
Sidi Kacem	330	341	338
Région	861	936	951
Maroc	12658	13428	13443
R/M %	6,8	7,0	7,1
	I	Ensemble	
Kénitra	717	878	987
Sidi Slimane	263	289	292
Sidi Kacem	452	489	502
Région	1431	1657	1780
Maroc	26074	29892	32245
R/M %	5,5	5,5	5,5

Source: RGPH 1994 et 2004 et Projections

Selon les tendances démographiques, la population urbaine augmenterait de 15% entre 2004 et 2011 et continuerait de se concentrer dans la province de Kénitra qui abriterait 66,7% de la population citadine régionale en 2011, au détriment de la province de Sidi Kacem dont la population urbaine ne serait que de 19,8% et Sidi Slimane qui regrouperait 13,5%.

Le mouvement d'urbanisation est plus accentué dans la province de Kénitra, alors que dans les provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane, la population resterait globalement rurale avec respectivement 67,5% et 61,6% de la population de chaque province.

Graphique $n^{\circ}3$: Evolution de la population régionale selon le milieu de résidence (1994-2011)



Source: Projections de la population (CERED)

CHAPITRE II: LES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES

1. Le marché du travail

La population est répartie en trois grandes catégories, vis-à-vis de l'activité économique: les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. L'identification de ces trois sous-populations repose sur deux principales questions, à savoir: est ce que la personne occupe un emploi? Et est ce que la personne cherche un emploi? Les personnes qui n'exercent aucun emploi et qui n'en cherchent pas sont considérées comme inactives.

1.1- L'activité

1.1.1- Evolution de la population active (15 ans ou plus)

La population active âgée de 15 ans et plus se définit comme la somme des personnes ayant un emploi (population active occupée âgés de 15 ans et plus) et des chômeurs. Cette population, au niveau régional, a atteint 816615 personnes en 2011 contre 792190 personnes en 2009, soit une hausse de 3,1% en trois ans. Cette hausse est le résultat combiné d'une forte augmentation de la population active occupée (+5,2%) et d'une forte baisse du chômage (-13,0%).

Par milieu de résidence, on note une différence dans le rythme d'évolution des effectifs d'un milieu à l'autre. En effet, le flux des citadins qui entrent sur le marché du travail a enregistré une hausse de 3,4% contre une hausse de 2,9% seulement chez les ruraux.

Tableau n°17: Evolution de la population âgée de 15 ans ou plus de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence

	8								
Туре		Urbain			Rural		E	Insemble	
d'activité	2009	2011	(%)	2009	2011	(%)	2009	2011	(%)
Actifs	296478	306430	3,4	495712	510185	2,9	792190	816615	3,1
Chômeurs	65927	52798	-19,9	23599	25115	6,4	89526	77913	-13
Actifs occupes	230551	253632	10	472113	485070	2,7	702664	738702	5,1
Inactifs	337647	356744	5,7	221034	226842	2,6	558681	583586	4,5
Total	634125	663174	4,6	716746	737027	2,8	1350871	1400201	3,7

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009 et 2011.

1.1.2- Le taux d'activité

Le taux net d'activité indique la part de la population active âgée de 15 ans ou plus dans la population totale du même âge. Ce pourcentage est nettement supérieur au niveau régional par rapport au niveau national. Ainsi, en 2011, on compte, trois personnes parmi cinq en état d'activité (58,3%), contre une sur deux au niveau national (49,2%).

L'importance de la participation à l'activité économique au niveau régional par rapport au niveau national reste vérifiée aussi bien par milieu de résidence que par sexe. En effet, le taux d'activité urbain régional dépasse de trois points son homologue national (46,2% contre 43,3%). Et l'écart est plus accentué en milieu rural où il dépasse onze points (69,2% contre 57,9%).

Au niveau régional, le taux d'activité rural (69,2%) est plus du double de celui urbain (46,2%). Cette dominance rurale reste vérifiée au niveau de chaque sexe à part.

Tableau n°18: Taux d'activité (15 ans ou plus) selon le sexe, et le milieu de résidence (en %)

		Urba	in		Rura	ıl	I	Ensemb	le
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Région	72,2	22,2	46,2	87,1	51,2	69,2	80,2	37,2	58,3
Maroc	70,1	18,1	43,3	80,5	36,6	57,9	74,3	25,5	49,2

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011.

Le pourcentage des actifs parmi la population totale est variable selon l'âge. Il atteint son maximum pour la tranche d'âge 35–44 ans (69,6%)

et son minimum dans la tranche d'âge 15–24 ans (48,1%). Pour cette dernière tranche, la faiblesse du taux d'activité s'explique surtout par l'allongement de la scolarité des jeunes. Quant à la tranche d'âge 45 ans ou plus, le taux d'activité s'établit à 55,5%.

Les différences entre les deux milieux de résidence sont aussi présentes par tranche d'âges. Mais l'écart entre le taux urbain et le taux rural le plus frappant et celui enregistré dans la tranche d'âge 45 ans et plus, suivi de la tranche 15-24 ans. Ce qui fait que les campagnards entrent un peu plus tôt dans la vie active et la quittent un peu plus tard que les citadins.

Tableau n°19 : Taux d'activité (15 ans ou plus) selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Tranche d'âge	Urbain	Rural	Région
15-24 ans	29,9	60,7	48,1
25-34 ans	58,3	72,5	66,0
35-44 ans	62,3	77,9	69,6
45 ans ou plus	40,6	71,2	55,5
Ensemble	46,2	69,2	58,3

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

1.2- Le chômage

Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Toutefois ce n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Bien au contraire, il est la conséquence de plusieurs facteurs économiques et sociaux et touche de façon inégale les différentes catégories de la population. En fait, le chômage a plusieurs composantes qui n'évoluent pas de la même façon et qui n'agissent pas sur les mêmes catégories d'actifs. On peut dire que les caractéristiques principales qui segmentent la population des chômeurs, sont le sexe, le milieu de résidence, la qualification et l'âge.

1.2.1- Le chômage par sexe et milieu de résidence

A partir de l'année 2001, le taux de chômage (nombre de chômeurs rapporté à la population active âgée de 15 ans et plus) de la région du G.C.B.H. a affiché un niveau inférieur à celui enregistré au niveau

national, mais à partir de l'année 2007 il a changé de rythme pour atteindre 9,5% en 2011 contre 8,9% au niveau national.

L'écart entre le taux de chômage masculin et celui féminin est estimé à deux points en 2011 (10,2% pour les hommes et 8,2% pour les femmes).

La différence est plus signifiante lorsqu'on raisonne pour chaque milieu séparé. En effet, les femmes sont presque 2 fois plus touchées par le chômage que les hommes en milieu urbain, et 3 fois moins touchées en milieu rural. Ceci est dû au fait que les femmes rurales sont moins sensibles aux effets de conjoncture. De même, lorsqu'il y a reprise économique, ce sont les hommes urbains qui en bénéficient en premier (exemple: reprise du secteur BTP en milieu urbain).

Tableau n°20: Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence

		Urbain	1		Rural		E	nsembl	e
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Kénitra			17,6			4,4			9,7
Sidi Kacem			16,3			5,8			9,1
Région	15,7	21,9	17,2	6,2	2,7	4,9	10,2	8,2	9,5
Maroc	11,3	21,2	13,4	4,7	2,1	3,9	8,4	10,2	8,9

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

Kénitra y compris Sidi Slimane

1.2.2- Le chômage par âge et milieu de résidence

Comme pour la variable sexe, le chômage est un phénomène sélectif selon l'âge. Il ne touche pas les individus de la même façon. Certaines tranches d'âge sont plus susceptibles de subir le chômage que d'autres. Ainsi dans la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, pour l'ensemble et pour les deux milieux séparés, le chômage devient moins fréquent lorsqu'on avance dans l'âge. Les tranches d'âges les plus touchées sont 15-24 ans et 25-34 ans avec des taux de 15,8% et 12,4% respectivement.

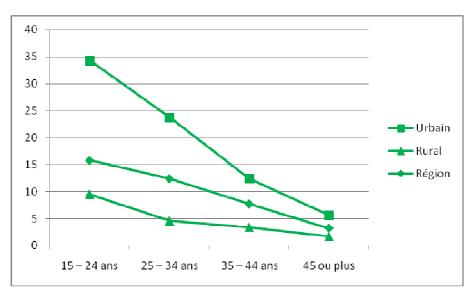
Quant à la dernière tranche (45 ans ou plus), le taux de chômage se situe à 3,2%. Ce qui signifie qu'à partir de 45 ans, la population active devient prédominée par les actifs occupés, par conséquent, les demandeurs d'emploi deviennent moins fréquents. Cette situation n'est pas toujours signe de bonne santé économique; elle peut toutefois cacher une partie des chômeurs et des actifs occupés qui basculent dans l'inactivité (âge précoce de la retraite ou chercheurs d'emploi totalement désespérés).

Tableau n°21: Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence

Tranches d'âge	Urbain	Rural	Région
15 – 24 ans	34,3	9,5	15,8
25 - 34 ans	23,7	4,6	12,4
35 - 44 ans	12,4	3,4	7,7
45 ou plus	5,6	1,7	3,2
Ensemble	17,2	4,9	9,5

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

Graphique n°4: Taux de chômage régional selon l'âge et le milieu de résidence



Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

1.2.3- Le chômage par qualification et milieu de résidence

Le taux de chômage régional est inversement proportionnel au niveau de qualification de la population. En effet, les personnes n'ayant aucun diplôme sont les moins touchées par ce phénomène. Ainsi le chômage touche un peu plus du cinquième de la population active régionale ayant un diplôme de niveau supérieur, un peu moins du cinquième de la population active ayant un diplôme de niveau moyen et presque 1/20ème de la population active sans aucun diplôme.

Par milieu de résidence, on constate qu'il est beaucoup plus difficile de décrocher un emploi lorsqu'on a un diplôme de niveau supérieur dans les villes que dans les campagnes. Alors que la probabilité d'être chômeur dans les villes est presque trois fois plus supérieure que dans les campagnes pour les sans diplômes.

Tableau n°22 : Taux de chômage (%) selon le diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	9,6	3,7	5,1
Niveau moyen (1)	25,5	10,7	19,6
Niveau supérieur (2)	19,8	30,5	20,6
Ensemble	17,2	4,9	9,5

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

- (1) Niveau moyen : Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification professionnelle.
- (2) Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

1.3 – L'emploi

Le taux d'emploi, nombre d'actifs occupés rapportés à la population totale âgée de 15 ans ou plus, a été de l'ordre de 52,8% en 2011, enregistrant ainsi une diminution de 0,8 point par rapport à l'année 2009. Les "sans diplômes" prédominent les emplois occupés surtout en milieu rural où 68,4% de la population est active occupée. En milieu urbain, 61,8% de la population âgée de 15 ans ou plus est composée d'inactifs et de chômeurs, ce qui pèse lourd sur le niveau de vie des citadins. Les campagnards ne sont pas non plus bien avantagés

par leur taux d'emploi, étant donné la prédominance du sous emploi et de l'emploi non rémunéré dans les campagnes.

Tableau n°23: Taux d'emploi (15 ans ou plus) selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	37,4	68,4	57,4
Niveau moyen	33,2	53,1	39,8
Niveau supérieur	56,0	55,9	56,0
Ensemble	38,2	65,8	52,8

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

La structure de l'emploi selon les secteurs d'activité fait apparaître le poids relativement important de l'agriculture. En effet, ce secteur absorbe, au niveau régional, 56,1% des actifs occupés et prédomine en milieu rural, avec 81,1% du total de l'emploi rural.

Le secteur industriel et le BTP n'occupent que 14,1% de la population active occupée régionale. Ce pourcentage, assez modéré, s'explique essentiellement par le faible poids qu'occupe ce secteur dans le milieu rural (7,1%).

Quant au secteur des services, il s'adjuge le 2^{ème} rang, avec 29,7% de l'emploi régional. Ce secteur est le principal pourvoyeur d'emplois urbains, puisqu'il emploie 64,0% des actifs occupés citadins contre 11.8% en milieu rural.

Tableau n°24: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité et le milieu de résidence

Secteur d'activité	Urbain	Rural	Région
Agriculture, forêt et pêche	8,2	81,1	56,1
Industrie (y compris BTP)	27,5	7,1	14,1
Services	64,0	11,8	29,7
Autres	0,3	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2011

Comme pour la pauvreté, le chômage touche une partie de la population mais une autre partie en reste vulnérable et peut dans une période donnée entrer en chômage (les personnes exerçant des petits métiers, les occasionnels, les flux en provenance de la population inactive...). Au fait, les risques de tomber en chômage et les chances d'en sortir sont inégaux.

2-La pauvreté régionale

Jusqu'à la fin des années 90, les politiques gouvernementales en matière de développement humain ont été vouées à l'échec à cause de leur aspect sectoriel et non intégré. Le Maroc, suite à son endettement extérieur, s'est vu contraint de suivre les directives des bailleurs de fonds internationaux afin de pouvoir honorer ses dettes. C'est ainsi que l'économie marocaine a dû subir l'impact du Programme d'Ajustement Structurel imposé au Maroc à partir de 1983. Celui-ci a visé essentiellement la croissance économique sans se soucier du volet social. En conséquence, la situation sociale du pays s'est dégradée et a engendré des formes inquiétantes de marginalisation et de pauvreté.

Depuis l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la lutte contre la pauvreté est devenue un chantier prioritaire où les efforts doivent s'unir et se renforcer afin de servir de catalyseur pour la croissance économique et le développement durable.

La pauvreté est un phénomène palpable mais difficile à définir, vu ses aspects multidimensionnels. Cependant, les formes les plus utilisées au niveau international sont celles de la pauvreté absolue et la pauvreté relative, toutes les deux fondées sur l'approche monétaire. Ces deux concepts se basent sur une approche numérique intégrant une composante alimentaire équivalente au coût du panier requis pour un minimum nutritionnel, exprimé en kilocalories par jour et par personne, et une composante non alimentaire minimale. A partir de ces données, des seuils de pauvreté et de vulnérabilité sont fixés permettant de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Concernant les aspects liés à la pauvreté, le Maroc dispose, d'une part, des données relatives aux enquêtes régulières sur le niveau de vie ou celles, plus pertinentes encore, sur la consommation et les dépenses des ménages et, d'autre part, des données des recensements généraux de la population et de l'habitat.

L'ensemble de ces informations a donné naissance à une base de données couvrant les différentes unités territoriales. C'est ainsi que la première carte de pauvreté communale a été réalisée en juin 2004 mais basée sur les données fournies par l'exploitation d'un échantillon limité du RGPH 1994, lui-même vieux de 10 ans et d'un échantillon encore plus réduit de l'enquête sur le niveau de vie des ménages 1998/1999.

La deuxième carte de pauvreté a été réalisée en 2005. Elle est basée sur les résultats du dernier RGPH 2004 et ceux de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000/2001 dont l'échantillon est trois fois plus grand que celui utilisé dans l'ancienne carte. En outre, la lecture automatique des documents (LAD) a permis l'exploitation exhaustive des données du RGPH 2004.

La troisième et dernière carte de pauvreté est celle de 2007. Elle a été élaborée en combinant, toujours les résultats du RGPH 2004, avec ceux de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages de 2007. Les données présentées, ci-dessous, relèvent de cette carte et de celle de 2004 afin de voir l'évolution du phénomène de la pauvreté dans la région.

2.1-Concepts et définitions

L'approche retenue de la pauvreté se fonde sur les normes internationales en termes de concept de méthode et de mesure.

Le concept de pauvreté se compose en général de trois formes :

- **a- Pauvreté alimentaire** : elle se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme recommandée par la FAO et l'OMS, à la structure de la population. Le seuil retenu est de 1984 Kcal par jour et par personne.
- **b- Pauvreté absolue** : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacreraient le total de leur budget.

c- Pauvreté relative : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum requis.

2.2- La pauvreté régionale, provinciale et communale

2.2.1- La pauvreté régionale

En 2007, le taux de pauvreté de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a atteint 16%, enregistrant ainsi une nette amélioration, par rapport à 2004, concrétisée par la réduction de ce taux de 22%.

Malgré cette baisse, la région du Gharb occupe toujours le 1^{er} rang, parmi les autres régions du pays, en termes de pauvreté relative et s'éloigne davantage de la moyenne nationale (8,9%). En effet, l'écart absolu entre le taux de pauvreté régional et celui national est de 7,1points contre 6,3 en 2004. On remarque, cependant, que la variation absolue entre le taux de pauvreté le plus élevé et celui le plus bas a régressé au bout de ces trois années, 13,8 points en 2007 contre 17,7 en 2004, ce qui amorce une nette atténuation des disparités régionales.

Sur le plan régional, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale dans six régions à savoir les régions du sud (excepté Guelmim), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, le grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha et Tanger-Tétouan.

La comparaison des taux régionaux de pauvreté montre qu'il y a moins de pauvres en 2007 qu'en 2004 et ce pour l'ensemble des 16 régions.

Il y a lieu de noter aussi que la baisse des taux régionaux de pauvreté ne s'est pas opérée de la même manière. Celle-ci est de plus de 40% pour 4 régions, à savoir Laayoune-Boujdour-Sakia El hamra (65%), Chaouia-Ouardigha (43,7%), Oriental (43,6%) et Marrakech-Tensift El Haouz (41,6%). La baisse comprise entre 20 et 40% a été

enregistrée dans 9 régions (y compris la région du Gharb) et seulement 3 régions ont connu une baisse de moins de 10% de leur taux de pauvreté: Il s'agit d'Oued Ed-Dahab-Lagouira (7,1%), Doukala-Abda (8,3%) et le Grand Casablanca (8,6%). Il est à noter que les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté diffèrent d'une région à une autre et restent en deça de la moyenne nationale notamment dans les régions du Gharb Chrarda Beni Hssen et Doukala-Abda qui a perdu 4 places en termes de classement des taux de pauvreté en 2007.

Tableau n°25 : Taux de pauvreté par région en 2004 et 2007 (%)

Tubicuu ii 25 . Tuux ue puuviete pui	TP (2004)	TP (2007)
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	20,5	16,0
Doukala-Abda	15,6	14,3
Sous-Massa-Draâ	18,9	12,7
Meknes-Tafilalt	19,5	12,2
Marrakech-Tensift El Haouz	19,2	11,2
Taza-Al houceima-Taounate	14,5	10,7
Oriental	17,9	10,1
Guelmim-Es-Semara	13,1	9,7
Fes-Boulemane	14,2	9,5
Tadla-Azilal	14,4	9,3
Tanger-Tetouan	12,4	7,8
Chaouia-Ouardigha	13,5	7,6
Rabat-Salé-Zémmour-Zaer	8,0	5,1
Grand Casablanca	3,5	3,2
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,8	2,6
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	6,3	2,2
Maroc	14,2	8,9

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP

The forther than the first the first

Graphique n°5: Taux de pauvreté selon les régions (2004-2007)

Source : Haut Commissariat au Plan, cartes de la pauvreté 2004,2007

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen est également la région la plus pauvre selon les deux milieux de résidence. Le taux de pauvreté de 10,7%, en milieu urbain, est le plus élevé et nettement supérieur à la moyenne urbaine (4,8%). De même qu'en milieu rural, la région dépasse la moyenne nationale de près de 4 points (19 contre 14,4%). Il y a lieu de noter que le taux de pauvreté rural est trois fois celui de l'urbain au niveau national alors qu'il est seulement de 1,8 fois au niveau régional.

Quant aux autres régions, huit ont des taux supérieurs à la moyenne urbaine contre neuf pour le milieu rural.

Quoique la pauvreté soit plus dominante en milieu rural, certaines régions sont bien situées par rapport à la moyenne rurale nationale, tandis que leurs taux urbains de pauvreté sont plus élevés que la moyenne urbaine nationale. Il s'agit des régions de Chaouia-Ouardigha, de Tadla-Azilal et de Taza-Al houceima-Taounate.

Tableau n°26 : Taux de pauvreté (en%) selon les régions et le milieu de résidence, 2007

Région	Urbain	Rural	Total
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	1,9	7,6	2,2
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,7	2,3	2,6
Grand Casablanca	3,2	3,7	3,2
Rabat-Salé-Zémmour-Zaer	3,6	11,4	5,1
Tanger-Tetouan	4,1	12,1	7,4
Chaouia-Ouardigha	5,2	9,5	7,6
Tadla-Azilal	6,2	11,0	9,3
Meknes-Tafilalt	6,7	16,8	9,5
Guelmim-Es-Semara	5,5	17,3	9,7
Oriental	7,4	14,5	10,1
Taza-Al houceima-Taounate	5,4	12,3	10,7
Marrakech-Tensift El Haouz	4,1	15,7	11,2
Sous-Massa-Draâ	4,1	18,3	12,5
Fes-Boulemane	9,1	16,8	12,5
Doukala-Abda	8,9	17,4	14,3
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	10,8	19,9	16,0
Maroc	4,8	14,4	8,9

Source : carte de pauvreté 2007, HCP

2.2.2- La pauvreté provinciale

En 2007, le taux de pauvreté de la province de Kénitra a enregistré un niveau inférieur de 0,6 points à la moyenne régionale. Quant aux autres provinces, Sidi Kacem a un taux similaire à celui de la région et Sidi Slimane dépasse de 1,7 points la moyenne régionale.

En termes d'évolution, on constate que la province de Sidi Kacem a fourni des efforts plus considérables que ceux des provinces de Kénitra et de Sidi Slimane, en matière de lutte contre la pauvreté. Celle-ci a été réduite de 28,3% entre 2004 et 2007 contre près de 19% pour les deux autres provinces.

Par milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée dans le milieu rural de la province de Kenitra que dans celui des autres provinces de la région et ce pour les deux années 2004 et 2007.

En milieu urbain, la situation des pauvres est un peu différente. En effet, en 2004, seule la province de Kénitra a enregistré un taux inférieur à la moyenne urbaine de la région, tandis qu'en 2007, on trouve Kénitra et Sidi Kacem, avec, cependant, un net avantage pour cette dernière car son taux de pauvreté urbain est le plus faible.

Tableau n°27 : Taux de pauvreté provincial (en %)

Province	Année	Urbain	Rural	Total
Kénitra	2004	11,3	27,6	19,0
Kemtra	2007	10,2	20,3	15,4
C: 1: Cl:	2004	15,3	26,5	21,8
Sidi Slimane	2007	14,5	19,7	17,7
G! 11 TZ	2004	12,4	25,9	22,3
Sidi Kacem	2007	9,8	18,7	16,0
Dágian	2004	12,1	26,8	20,5
Région	2007	10,8	19,9	16,0

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP et DR de Kénitra

2.2.3- La pauvreté communale

2.2.3.1- Le milieu rural

En 2007, treize communes, sur un total de 20, ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale de la province de Kénitra (20,3%). Cinq d'entre elles, font partie des communes cibles de l'INDH, au titre de la 1^{ère} phase 2005-2010.

L'écart absolu entre les taux de pauvreté de l'ensemble des communes de la province est passé de 53,4 points en 2004 à 14,3 en 2007.

En termes de variation relative, 14 communes dont toutes celles ciblées par l'INDH, ont connu des baisses de leurs taux de pauvreté entre 2004 et 2007, allant d'un minimum de 2,8% enregistré à Souk Tlet El Gharb, à un maximum de 60,5% atteint par la commune de Haddada.

Par ailleurs, les communes dont le taux de pauvreté a augmenté entre ces deux dates, sont au nombre de six. Il s'agit des communes suivantes : Mnasra, Ben Mansour, Sidi Mohamed Ben Mansour, Arbaoua, Oued El Makhazine et Sidi Boubker El haj. Les hausses

enregistrées par celles-ci, varient de 23,8% (Mnasra) à 109,6% (Oued El Makhazine).

Tableau n°28 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Kénitra

Commune	T.P. 2004	T.P. 2007	Variation (%)
BAHHARA OULAD AYAD*	35,7	26,0	-27,2
SIDI MOHAMED LAHMAR *	35,8	25,8	-27,8
CHOUAFAA*	40,5	22,5	-44,5
LALLA MIMOUNA RURAL*	34,8	21,8	-37,3
OULAD SLAMA*	28,5	21,6	-24,1
SIDI ALLAL TAZI RURAL*	42,3	20,3	-52,0
BENI MALEK*	44,4	18,3	-58,8
MNASRA	19,5	24,1	23,8
AMEUR SEFLIA	30,2	23,8	-21,2
HADDADA	59,2	23,4	-60,5
BEN MANSOUR	15,1	22,1	46,6
MOGRANE	24,0	21,3	-11,1
SIDI TAIBI RURAL	24,9	20,7	-16,7
SOUK TLET EL GHARB	21,1	20,5	-2,8
MOULAY BOUSSELHAM RURAL	22,4	20,4	-9,1
SIDI MOHAMED BEN MANSSOUR	15,1	20,0	32,7
ARBAOUA RURAL	13,6	18,2	33,6
KARIAT BEN AOUDA	20,6	12,7	-38,4
OUED EL MAKHAZINE	5,8	12,2	109,6
SIDI BOUBKER EL HAJ	7,4	11,7	58,5

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP et DR de Kénitra

Le milieu rural de la province de Sidi Slimane est constitué de neuf communes dont quatre sont ciblées par l'INDH. En 2007, le taux de pauvreté de ces communes varie de 16,1% à Boumaiz à 22,7% à Ameur Chamalia, il est supérieur à la moyenne qui s'élève à 19,7%, dans cinq communes à savoir Oulad H'cine (20,6%), Azghar (20,9%), Sfafaa (21,2%), Kceibya (22,1%) et Ameur Chamalia (22,7%).

^(*) Les communes marquées en gras, dans tous les tableaux, sont les communes cibles de l'INDH au titre de la $1^{\rm ère}$ phase 2005-2010.

Comme pour la province de Kénitra, l'écart absolu des taux de pauvreté a baissé entre 2004 et 2007 en passant, respectivement, de 26,8 points à 6,6.

Pour ce qui est de la variation relative, les communes cibles de l'INDH ont réalisé les baisses les plus importantes des taux de pauvreté. Quant au reste des communes, deux d'entre elles (Sfafaa et Ouled H'cine) ont connu des variations positives ce qui se traduit par une hausse de l'effectif des pauvres en 2007 par rapport à 2004.

Tableau n°29 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Slimane

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
AZGHAR*	41,0	20,9	-49,0
M'SAADA*	26,5	19,4	-26,8
OULAD BEN HAMMADI*	45,0	19,1	-57,6
BOUMAIZ*	36,4	16,1	-55,7
AMEUR CHAMALIA	30,2	22,7	-24,9
KCEIBYA	24,1	22,1	-8,1
SFAFAA	19,2	21,2	10,2
OULAD H'CINE	20,3	20,6	1,3
DAR BEL AMRI	18,2	16,7	-8,4

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP et DR de Kenitra

Au niveau du milieu rural de Sidi Kacem, le taux de pauvreté, en 2007, est inférieur à 20% pour 15 communes, alors que pour les 9 communes restantes, il est supérieur à 20% sans atteindre le niveau de 27%.

Comparés à la moyenne rurale de la province, les taux de pauvreté de la moitié des communes se placent en dessous et l'autre moitié en dessus.

En termes d'évolution, la majorité des communes rurales ont enregistré des baisses significatives des taux de pauvreté entre 2004 et 2007, notamment les communes cibles de l'INDH dont la baisse varie entre 28,4 et 60,8%.

Tableau $n^{\circ}30$: Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Kacem

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
SEFSAF*	36,7	26,3	-28,4
SIDI AMEUR AL HADI*	44,0	21,8	-50,5
SELFAT*	31,1	20,4	-34,5
TEKNA*	31,0	20,3	-34,5
NOUIRATE*	42,5	18,8	-55,7
BAB TIOUKA*	45,4	17,8	-60,8
MOULAY ABDELKADER*	35,7	14,1	-60,5
SIDI M'HAMED CHELH	17,6	22,5	27,7
DAR LAASLOUJI	28,0	22,0	-21,5
SIDI AL KAMEL	17,8	21,9	23,1
BIR TALEB	25,6	20,9	-18,3
OULAD NOUEL	21,9	20,5	-6,4
SIDI AHMED BENAISSA	28,7	19,7	-31,4
BNI OUAL	29,4	19,3	-34,4
ERMILATE	21,8	18,4	-15,4
ZAGGOTA	24,2	16,6	-31,3
KHNICHET	10,6	16,5	55,8
LAMRABIH	24,3	15,8	-34,9
SIDI AZZOUZ	15,0	15,5	3,6
AL HAOUAFATE	23,7	15,4	-35,0
ZIRARA RURAL	24,9	15,3	-38,5
AIN DFALI	18,6	15,2	-18,4
CHBANATE	27,7	14,7	-46,9
TAOUGHILT	6,5	12,8	98,1

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP

2.2.3.2- Le milieu urbain

Sur l'ensemble des municipalités et centres urbains de la région, 10 communes ont enregistré, en 2007, des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne urbaine régionale (10,8%) et 7 communes des taux inférieurs dont 4 se trouvent dans la province de Kénitra et 3 à Sidi Kacem.

Les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés essentiellement dans les centres urbains de la province de Kénitra. Cependant, les baisses de pauvreté les plus importantes, entre 2004 et 2007,

concernent les communes et les centres de cette dernière. L'écart absolu le plus élevé est également observé au niveau de Kénitra. Ceci s'explique par les disparités qui existent entre les villes et les centres urbains de la province et qui sont encore dominés par le caractère rural.

Tableau n°31 : Taux de pauvreté communal (en %), Urbain de la région

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Var. (%)
Province de Kénitra			
MOULAY BOUSSELHAM (AC)	24,5	20,9	-14,8
SIDI TAIBI (AC)	15,0	20,1	33,6
LALLA MIMOUNA (AC)	25,7	16,6	-35,4
SIDI ALLAL TAZI (AC)	21,4	14,8	-30,7
MEHDYA (M)	17,2	9,9	-42,5
KENITRA (M)	9,9	9,4	-5,1
SOUK EL ARBAA (M)	12,5	9,3	-25,4
ARBAOUA (AC)	10,4	8,0	-23,3
Province de Sidi Slimane			
SIDI YAHYA EL GHARB (M)	20,2	18,7	-7,2
SIDI SLIMANE (M)	13,3	12,8	-3,8
province de Sidi Kacem			
DAR GUEDDARI (M)	17,3	14,1	-18,6
HAD KOURT (M)	11,7	13,0	11,6
JORF EL MELHA (M)	14,4	12,4	-13,9
ZIRARA (AC)	15,2	11,6	-23,6
KHNICHET (AC)	12,0	10,6	-11,7
MECHRA BEL KSIRI (M)	10,8	9,6	-11,4
SIDI-KACEM (M)	11,8	8,4	-28,9

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP M: municipalité AC: Autre centre

3- L'indice des prix à la consommation

Depuis Janvier 2007, le Haut Commissariat au Plan a mis en place un nouvel indice des prix de détail dont les objectifs principaux sont:

- Appréhender le taux d'inflation;
- Analyser et suivre la conjoncture économique;

- Indexer les contrats entre différents partenaires;
- Servir comme déflateur des agrégats de la comptabilité nationale.

Appelé Indice des Prix à la consommation (base 100: 2006), celui-ci vient remplacer l'ancien Indice du Coût de la Vie (I.C.V) (base 100: 1989) et ce à partir du mois de novembre 2009.

Comme son précédent (l'Indice du Coût de la Vie), l'IPC mesure la variation relative (entre deux dates) des prix à la consommation d'un panier fixe de produits consommés par les ménages marocains vivant dans le milieu urbain.

Désormais, Le panier de l'indice contient 478 articles et 1067 variétés de produits représentant l'essentiel des produits consommés par la population urbaine marocaine. Ces articles sont classés selon la nouvelle nomenclature des prix des nations unies (COICOP) qui contient douze divisions au lieu de huit groupes pour l'ancienne nomenclature à laquelle se référait l'Indice du Coût de la Vie.

L'indice des prix à la consommation est calculé mensuellement au niveau national et à l'échelle des 17 villes, par variété, produit, section, classe, groupe de produits et division, en plus de l'indice général.

En plus des onze villes (Agadir, Casa, Fès, Kénitra, Marrakech, Oujda, Rabat, Tétouan, Méknès, Tanger et Laâyoune) qui faisaient l'objet de l'enquête sur les prix de détail, six autres villes sont ajoutées au champ géographique de l'enquête à savoir Safi, Beni Mellal, Settat, Dakhla, Guelmim et El Houceima et ce dans le but de couvrir l'ensemble des 16 régions économiques du Royaume.

Les nouveaux coefficients de pondération de l'IPC (base 100: 2006) sont calculés sur la base des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001 et de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 2007. Ces pondérations représentent la structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc. Celle-ci est illustrée par le tableau suivant:

Tableau n°32: Structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc

	ues menages ur	build du ival de	
CODE	LIBELLE	PONDERATIONS IPC (base 100 :2006) (%)	PONDERATIONS ICV(base 100 :1989) (%)
01	PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	39,3	
02	BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	2,2	44,8
03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	3,9	6,3
04	LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	14,8	14,1
05	MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	4,9	5,0
06	SANTÉ	5,5	5,5
07	TRANSPORTS	11,4	
08	COMMUNICATIONS	3,5	7,8
09	LOISIRS ET CULTURE	2,2	
10	ENSEIGNEMENT	3,9	5,7
11	RESTAURANTS ET HÔTELS	2,9	
12	BIENS ET SERVICES DIVERS	5,5	10,8
	ENSEMBLE	100,0	100,0

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

La comparaison des pondérations des biens et services du panier de l'indice actuel (IPC (Base 100:2006)) avec celles de l'indice précédent (ICV (Base 100:1989)) fait apparaître un changement significatif dans les habitudes de consommation des ménages. En effet, la part des dépenses allouées à l'alimentaire a baissé de 7,3% entre 1985 et 2001 (années de calcul des coefficients de pondération à partir des enquêtes de consommation de 1984/1985 et 2000/2001), au profit d'autres biens et services comme le groupe "Transport et Communication" dont le coefficient budgétaire a presque doublé (91%). Les autres groupes de produits qui ont connu des hausses dans leur part de dépenses, sont "l'Enseignement, Loisirs et Culture" avec 7% et "Logement, Eau, Gaz, Electricité et Autres Combustibles" avec 5%. En contrepartie, la part du budget consacré à l'habillement a régressé

de 38% et celle destinée aux Restaurants et Hôtels ainsi qu'aux Biens et Services Divers, de 22%. Quant aux dépenses liées à la Santé, leur part est restée la même pour les deux indices.

Certes, ce changement dans les pondérations des biens et services du panier observé est dû à un changement dans les habitudes de consommation des ménages, mais il y a aussi d'autres facteurs qui en sont responsables, à savoir la population cible qui couvre à présent l'ensemble de la population urbaine et non seulement la classe moyenne. L'effet prix est également l'un des facteurs qui modifie la structure des coefficients budgétaires. On cite, par exemple, le cas des produits de l'électroménager dont le prix a baissé mais dont les performances se sont améliorées grâce au progrès technique.

3.1- IPC de la ville de Kénitra, année 2011

L'IPC moyen de la ville de Kénitra a enregistré, en 2011, le niveau 109,0 contre 109,4 pour l'ensemble des dix-sept villes, objet du champ géographique de l'IPC.

Au cours de l'année 2011, l'indice général de Kénitra, a atteint son apogée dans le mois de septembre, soit 110,3. Cette hausse a été impliquée essentiellement par l'augmentation de l'indice de la division des "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" dont le niveau était de 120,4.

Il est à noter que les prix de certains groupes de produits n'ont connu aucune ou une très faible fluctuation au cours de l'année 2011, à savoir les "Boissons alcoolisées et Tabac" et "Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles".

Tableau n°33 : IPC de la ville de Kénitra par division et par mois, année 2011

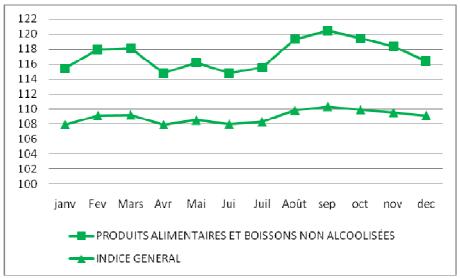
DIVISIONS DE PRODUITS	janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	sep	oct	nov	dec	Indice moyen
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	115,4	117,9	118,1	114,8	116,2	114,8	115,5	119,3	120,4	119,4	118,3	116,4	117,2
02. BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8	107,8
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	105,4	105,5	106,0	105,9	106,3	106,2	106,7	107,0	106,9	106,8	106,9	107,3	106,4
04. LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,3	101,3	101,2
05. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	103,9	103,7	103,9	104,0	104,3	104,3	104,4	104,3	104,6	104,5	104,5	104,4	104,2
06. SANTÉ	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	106,2	103,5
07. TRANSPORTS	102,4	102,5	102,5	102,4	102,4	102,5	102,6	102,5	102,5	102,8	102,8	104,0	102,7
08. COMMUNICATION	91,7	91,7	91,7	91,7	91,7	91,7	91,7	91,7	81,9	81,9	81,9	81,9	88,4
09. LOISIRS ET CULTURE	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	97,9	97,6	97,5	96,9	96,9	96,0	97,9
10. ENSEIGNEMENT	105,4	105,4	105,4	105,4	105,4	105,4	105,4	105,4	110,0	110,0	110,0	110,0	106,9
11. RESTAURANTS ET HÔTELS	113,2	113,2	113,2	113,7	113,7	113,7	113,7	113,7	116,8	116,8	116,8	117,0	114,6
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	107,1	112,9	112,9	112,9	112,9	112,9	112,9	113,3	113,4	113,4	113,4	113,4	112,6
INDICE GENERAL	107,9	109,1	109,2	107,9	108,5	108,0	108,3	109,8	110,3	109,9	109,5	109,1	109,0

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

L'indice général affiche la même tendance d'évolution que celle de l'indice des "Produits alimentaires et Boissons non alcoolisées". Ceci s'explique par le fait que ce groupe détient la pondération la plus importante dans le panier de l'indice (39,3%).

Le graphique, ci-dessus, fait apparaître une évolution cyclique des deux indices au cours de l'année. Ceci est dû au phénomène de saisonnalité qui affecte les prix d'une période à une autre.

Graphique $n^{\circ}6$: Indice général et indice des produits alimentaires par mois, ville de Kénitra, Année 2011



Source : Enquête nationale sur les prix à la consommation, 2011

Variation annuelle entre 2009 et 2011

Entre 2009 et 2011, l'indice général de la ville de Kénitra a crû de 1,96% contre 1,86% pour l'ensemble du pays. Cette hausse ne s'est pas opérée au niveau de tous les groupes de la même façon. Au contraire, certains groupes ont connu une baisse de leur indice. Il s'agit des « communications» (-4,8%), des « loisirs et culture » (-2,6%) et des « meubles et articles de ménages » (-1,5%). Les hausses les plus importantes ont été enregistrées au niveau des « restaurants et hôtels » (9,6%), des « biens et services divers » (8,1%) et de « l'enseignement » (5,1%).

Tableau n°34: Variation de l'IPC par division entre 2009 et 2011

DIVISIONS DE PRODUITS	2009/2011 (%)
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET	2,8
BOISSONS NON ALCOOLISÉES	
02. BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET	0,1
STUPÉFIANTS	
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET	1,0
CHAUSSURES	0.2
04. LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE	0,3
ET AUTRES COMBUSTIBLES	1.7
05. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET	-1,5
ENTRETIEN COURANT DU FOYER	0.2
06. SANTÉ	0,2
07. TRANSPORTS	0,8
08. COMMUNICATIONS	-4,8
09. LOISIRS ET CULTURE	-2,6
10. ENSEIGNEMENT	5,1
11. RESTAURANTS ET HÔTELS	9,6
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	8,1
INDICE GENERAL	2,0

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

3.2- IPC par ville

Sur les dix-sept villes, objets de l'IPC, dix villes, y compris la ville de Kenitra, ont affiché un niveau général des prix inférieur à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 109,4.

Le niveau le plus bas a été enregistré au niveau de la ville de Safi (105,0) contre un maximum atteint par la ville de Meknès (111,2).

La ville de kénitra, avec un indice de 109,0 en 2011, est classée sixième sur les dix sept villes, en partant du niveau le plus bas.

Safi Rabat Dakhla Agadir Béni mellal Kénitra Marrakech Fès Laayoune Guelmim Ensemble Oujda Settat Tanger Casa Tétouan El houceima Meknès 100,0 102,0 104,0 106,0 108,0 110,0 112,0

Graphique n°7 : Indice des prix à la consommation par ville, Année 2011

Source : Enquête nationale sur les prix à la consommation, 2011

CHAPITRE III: LES INFRASTRUCTURES DE BASE

1 – Le transport

Le secteur des transports est considéré comme l'un des piliers du développement économique et social. Il assure le rapprochement des hommes et l'échange des biens et conditionne ainsi les investissements, le commerce et la dynamique dans les relations.

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, par sa situation géographique, constitue un axe qui relie le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest.

Elle dispose d'un réseau de transport aussi riche que diversifié (routes, autoroute, chemins de fer et port). C'est un axe interrégional principal qui constitue un carrefour de passage où transitent presque toutes les communications nationales.

1.1 – Le réseau routier

Le réseau des routes construites qui sillonnent la région est de 3178 km, ce qui représente 5,5% du réseau routier national.

La répartition du réseau routier selon les types de routes montre la dominance des routes provinciales avec une part estimée à 78,7% de l'ensemble du réseau construit, contre seulement 11,5% pour les routes régionales et 9,8% pour les routes nationales.

Si la région n'abrite que 2,9% des routes nationales, elle est néanmoins plus desservie par des routes provinciales qui relient les chefs lieux des provinces et des autres villes de la région. Le réseau provincial de la région constitue 7,0% du réseau national des routes provinciales sur une superficie qui ne constitue que 1,2% de la superficie totale du pays.

Tableau n°35: Réseau routier construit selon les provinces (en km), Année 2011

111111CC 2011				
	Routes nationales	Routes régionales	Routes provinciales	Total
Région	312	366	2500	3178
Maroc	11364	10091	35844	57299
R/M	2,7	3,6	7,0	5,5

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

La densité du réseau routier de la région dépasse de loin celle enregistrée au niveau national. En effet, pour chaque km², il y a 398 mètres de route construite (toutes catégories confondues) contre seulement 80,6 mètres par km² au niveau national.

Tableau n°36: La densité spatiale du réseau routier construit, Année 2011 Année 2011

2011	minec 2011					
	Superficie (km²)	Longueur du réseau (km)	Densité spatiale (m/km²)			
Région	7990	3178	398			
Maroc	710850	57299	80,6			
R/M	1,0	5,5	-			

Source : Annuaire statistique du Maroc 2012

L'infrastructure routière de la région est renforcée par l'autoroute qui constitue une liaison Nord-Sud et qui fait partie des grandes infrastructures concourant au développement du fait de leur impact immédiat sur le tissu économique.

1.2 – Le réseau ferroviaire

La région est desservie par le réseau ferroviaire qui la relie aux autres régions du Royaume. Vu le rôle sans cesse croissant que jouent les chemins de fer dans le développement de la région, les infrastructures ferroviaires se sont renforcées ces dernières années afin d'assurer une meilleure fluidité de transport des hommes et des marchandises.

Assurant le transit des personnes et des marchandises, les gares de la région ont vu transite 3 985 112 personnes en 2011.

Tableau n°37: Départs des voyageurs par train selon la province, 2011

MOIS	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Total
Janvier	242150	29530	46865	318545
Février	218400	26167	43684	288251
Mars	242110	23778	40213	306101
Avril	247500	28822	50362	326684
Mai	244250	26164	45978	316392
Juin	237037	29064	46884	312985
Juillet	307500	38984	70724	417208
Août	212100	21963	33837	267900
Septembre	278180	42094	75039	395313
Octobre	262200	26612	44555	333367
Novembre	258300	36769	64880	359949
Décembre	268300	27449	46668	342417
Total	3018027	357396	609689	3985112

Source : Annuaire statistique régional 2012

Quant aux marchandises, l'ONCF a transporté un total de 509 763 tonnes dont 62,9% (320 634 tonnes) sont des produits pétroliers.

Tableau n°38: Arrivage des marchandises par rails selon la gare, 2011

Marchandises (en T)	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Total
Bois	-	143418	-	143418
Céréales	1852	2302	2020	6174
Engrais	8011	1240	-	9251
Produits pétroliers	320634	-	-	320634
Sucre	29895	-	-	29895
Munition	391	-	-	391
Total	360783	146960	2020	509763

Source : Annuaire statistique régional 2012

1.3 – Le transport maritime

a. Infrastructure portuaire

L'ensemble portuaire de Kénitra comprend trois installations portuaires : un port de pêche, un avant-port et un port commercial.

• Le port de pêche de Mehdia

C'est un port qui est situé à 2,7 km de l'embouchure de l'oued Sebou, il est constitué de :

- un quai de 60 mètres de longueur
- **1** un appontement flottant de 144 mètres de longueur
- club des terres pleines d'une superficie de 11200 m²
- ⇒ une halle aux poissons d'une superficie de 500 m²

• L'avant port de Méhdia

Il est situé à 3,4 km de l'embouchure de l'oued Sebou et dispose d'un quai de 360 mètres de long.

Cet avant-port qui était destiné initialement à l'export de minerais, est devenu après cessation de l'activité minéralière, un port de réception des bateaux de pêche. Ce rôle a été consolidé par la création d'un ensemble d'unités de transformation et de conditionnement des poissons.

• Le port commercial de Kénitra

C'est un port à marée qui dispose des infrastructures suivantes :

- → un quai d'accostage de 870 mètres de long
- **un appontement pétrolier**
- un silo à grains d'une capacité de 120000 quintaux
- **⊃** des magasins et des hangars sur une superficie de 22074m²
- **⊃** des terres pleines d'une superficie de 54870 m²
- une cale de halage de 300 tonnes.

b. Activité du port de Kénitra

Les conditions d'accès au port de Kénitra ne permettent pas à ce dernier de traiter tout le trafic maritime engendré par l'activité économique des provinces avoisinantes.

En effet, le port de Kénitra est sujet aux contraintes suivantes :

- ➡ Limitation de la taille des navires qui y ont accès du fait des méandres.
- → Contraintes d'accès dues au passage de la barre en période hivernale causant la consignation du port une vingtaine de jours par an.
- Contraintes de navigation dues à la marée.

C'est ainsi que son trafic a baissé régulièrement au cours des trente dernières années en passant de 600 000 tonnes en 1980 à 311 000 tonnes en 1990 et à 223 000 tonnes en 1998. Cependant, en 2011, le trafic du port a été estimé à 352 000 tonnes de marchandises (150 000 tonnes chargées contre 202 000 déchargées), enregistrant ainsi une relance de l'activité portuaire.

Le port de Kénitra joue un rôle très faible dans l'activité maritime du Royaume. En effet, 150 000 tonnes de marchandises, soit 0,6% du total des marchandises au niveau national ont été chargées du port, contre 202 000 tonnes déchargées et qui représentent 0,5% du total des marchandises déchargées aux différents ports du Royaume.

Tableau n°39 : Activité du port de Kénitra, Année 2011

	Marchandises (10 ³ tonnes)				
	Chargées Déchargées				
Port de Kénitra	150	202			
Maroc	25 261	43 779			
Rég/Maroc (%)	0,6	0,5			

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2- L'énergie et l'eau

2.1- L'énergie électrique

L'énergie électrique utilisée au niveau de la région provient de deux sources d'énergie, une hydraulique et une thermique. Le premier type d'énergie est produit par les barrages: Al Wahda et El Kansra. Ceux-ci ont réalisé en 2011, l'équivalent de 287,7 millions de kwh, soit 13,5% de l'énergie hydraulique du pays.

Le deuxième type d'énergie électrique provient de l'usine thermique de Kénitra, qui a produit l'équivalent de 1685,6 millions de kwh en 2011, soit 7,9% de l'énergie thermique produite dans l'ensemble du Royaume.

Tableau n°40: Production nette d'électricité par l'ONEE, Année 2011

Туре	Production nette (10 ⁶ kwh)
1. Hydraulique	
Région	287,7
Maroc	2138,6
Région / Maroc (%)	13,5
2. Thermique	
Région	1685,6
Maroc	21315,5
Région / Maroc (%)	7,9
Total Région	1973,3
Total Maroc	23454,1
Région / Maroc (%)	8,4

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.2- L'eau

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen est connue par son important potentiel hydraulique. Elle est sillonnée par plusieurs fleuves dont le plus important est le Sebou. Elle connaît une pluviométrie assez importante au cours de l'année. De surcroît, la région se trouve sur une nappe phréatique des plus importantes du pays. Ceci lui confère une vocation agricole qui a suscité l'implantation d'une infrastructure hydraulique conséquente.

Tableau n°41: Les barrages alimentant la région

Barrage	Date construction	Oued	Fonction	Capacité normale (en 10 ⁶ m³)
El Kansra	1935	Beht	Irrigation, production de l'énergie électrique, eaux potable et industrielle	220,8
Al Wahda	1997	Sebou	Irrigation, production de l'énergie électrique, eaux potable et industrielle	3712,1

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

La production d'eau potable, assurée par l'ONEE, est évaluée, en 2010, à 45 537 000 m³. Plus de la moitié de la production régionale est réalisée dans la province de Kénitra (54,8%). La production de l'ONEE est distribuée presqu'à parts égales entre les abonnés consommateurs directs (11 629 000 m³) et la régie (11 471 000 m³).

L'effectif des abonnés consommateurs est de 100 705 abonnés répartis comme suit : 23,5% à Kénitra, 28,6% à Sidi Slimane et 47,9% à Sidi Kacem.

Tableau n°42: Production de l'eau par l'ONEE par province, Année 2010

	Productions	Ve	Nombre	
Province	$(10^3 \mathrm{m}^3)$	Régie	Abonnés Consommateurs	Abonnés
Kénitra	24987	11471	2696	23665
Sidi Slimane	5612		3423	28778
Sidi Kacem	14938		5510	48262
Région	45537	11471	11629	100705
Maroc	900743	557701	158270	1458262
Région / Maroc (en %)	5,1	2,1	7,3	6,9

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

3 - L'habitat

3.1- Les conditions d'habitat

Suite au dernier découpage administratif, nous présenterons dans ce paragraphe un aperçu sur les conditions d'habitat des ménages de notre nouvelle région selon les critères adoptés par le recensement général de la population et de l'habitat, à savoir le type de logement, l'ancienneté du logement, le statut d'occupation du logement par le ménage qui y réside et les principaux équipements existants dans les logements.

3.1.1 – Le type de logements

- Milieu urbain

L'expansion urbaine et la croissance du nombre de ménages n'ont pas beaucoup influencés les habitudes de résidences chez la population régionale. En effet, la copropriété est restée en 2004 un mode de logement peu choisi : 5,7% des ménages seulement résident dans des appartements. La maison de type marocain est la catégorie la plus dominante, avec 71,4% des ménages qui y résident. Toutefois, l'existence d'une part de 13,4% d'habitat sommaire dans le parc logement régional ne peut être que signifiant devant un taux de pauvreté élevé.

Par province, le classement des types de logement par ordre d'importance fait apparaître une prédominance des logements de type maison marocaine (70,7% à kénitra, 64,4% à Sidi Slimane, 78,8% à Sidi Kacem), suivis de l'habitat sommaire (13,4% à Kénitra, 19,4% à Sidi Slimane et 9,2% à Sidi Kacem). Le type de logements « appartement » vient en troisième place dans la province de Kénitra (7,5%), alors qu'il occupe la cinquième place à Sidi Kacem (2,3%) et à Sidi Slimane (2,0%). Les autres types restent faiblement représentés dans les deux provinces.

- Milieu rural

La maison de type rural est le mode de logement le plus fréquent dans le milieu rural de la région puisque 67,3% des ménages habitent

(75,0% à sidi kacem, 59,6% à Kénitra et 69,6% à Sidi Slimane). Les maisons marocaines sont aussi fortement représentées avec une part de 24,9%, cette part est de 28,5% dans la province de Kénitra, 20,4% dans la province de Sidi kacem et 25,2% dans la province de Sidi Slimane.

Tableau n° 43: Structure des ménages (en %) selon le type de logement, le milieu de résidence et la province

Type de logement]	Kénitra	a	S	/Slimaı	1e	S	/Kaceı	n		Région	1
Type de logement	U	R	E	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Villa	4,9	0,2	3,1	2,1	0,3	1,1	5,3	0,2	2,0	4,6	0,2	2,4
Appartement	7,5	0,0	4,6	2,0	0,0	0,9	2,3	0,0	0,8	5,7	0,0	2,9
Maison marocaine	70,7	28,5	54,3	64,4	25,2	42,3	78,8	20,4	41,5	71,4	24,9	48,6
Habitat sommaire	13,4	9,2	11,7	19,4	3,3	10,4	9,2	2,5	4,9	13,4	5,5	9,6
Log. de type rural	0,2	59,6	23,3	9,1	69,6	43,1	1,6	75,0	48,6	1,8	67,3	33,9
Autres	3,3	2,5	3,0	3,0	1,6	2,2	2,8	1,9	2,2	3,1	2,1	2,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.2 – L'ancienneté des logements

La région dispose d'un parc de logements dont 27% est âgé de moins de 10 ans. Cette tendance est enregistrée au niveau des deux milieux de résidence (26,4% en milieu urbain et 27,6% en milieu rural de la région).

Tableau n°44: Répartition des ménages selon l'ancienneté du logement et le milieu de résidence (%)

Ancienneté du	Région					
logement	Urbain	Rural	Ensemble			
Moins de 10 ans	26,4	27.6	27,0			
10 - 19 ans	28,7	24,8				
20 - 49 ans	31,6	29,3	30,5			
50 ans ou plus	9,7	15,9	12,7			
ND	3,5	2,4	3,0			
Total	100,0	100,0	100,0			

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

Par province, on constate que la province de Kenitra a connu une forte dynamique durant cette dernière décennie. En effet, 31,8% des logements sont nouvellement construits contre 20,6% pour la province de Sidi Slimane et 21,7% pour la province de Sidi Kacem.

Les constructions âgées de plus de 50 ans constituent 12,7% du parc logement régional. Une nette disparité est observée entre les deux milieux de résidence (9,7% dans les villes contre 15,9% à la campagne). Cette disparité s'accentue au niveau de la province de Sidi Kacem, avec 8,3% en milieu urbain et 24,8% en milieu rural.

3.1.3- Le statut d'occupation du logement

Les données du RGPH 2004 ont montré que 75,3% des ménages de la région sont propriétaires ou accédant à la propriété de leur logement alors que ceux qui optent pour la location, ne dépassent guère les 12,1% et vivent pratiquement dans le milieu urbain. En effet, 23,2% des citadins sont des locataires contre seulement 0,4% pour les ruraux.

Tableau n° 45: Structure des ménages (en %) selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence

a occupation au	logement et le l	innica ac i estació	
Statut		Région	
d'occupation	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire	62,2	89,0	75,3
Locataire	23,2	0,4	12,1
Autres	14,6	10,6	12,6
Total	100	100	100

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.4- L'occupation des logements

Les données sur la répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées renseignent sur la pression exercée sur l'offre de logements et révèlent qu'il y a un surpeuplement des logements occupés. En effet, en 2004, 67,6% des ménages de la région occupent un logement constitué d'au plus trois pièces dont la grande part revient aux ménages occupant trois pièces (43,2%). On constate ainsi, que les conditions de vie des ménages de la région ne leur permettent pas d'acquérir des habitations spacieuses.

3.1.5- Les équipements de base des logements

La grande majorité des ménages de la région habitent des logements dotés d'une cuisine et d'un cabinet d'aisance (86,1% et 79,9% respectivement). Ces équipements sont beaucoup plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural; on trouve respectivement 89,9% contre 82,1% pour la cuisine et 95,0% contre 64,3% pour les cabinets d'aisance. Le bain moderne ou la douche est utilisé principalement par les ménages urbains alors que les ruraux recourent au bain local.

Quant à l'électricité et l'eau courante, elles sont disponibles, respectivement, chez 67,8% et 44,9% des ménages de la région. On note, cependant, un faible taux de raccordement à l'eau courante pour les ménages de la campagne dont seulement 11,2% des ménages en bénéficient.

Tableau n° 46 : Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence

Equipements de base	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	89,9	82,1	86,1
W.C	95,0	64,3	79,9
Bain moderne ou douche	41,7	3,9	23,2
Bain local	4,7	49,6	26,7
Eau courante	77,2	11,2	44,9
Electricité	78,3	57,0	67,8

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.6- Le mode d'approvisionnement en eau

Le RGPH 2004 a révélé que 55,1% des ménages résidant dans la région du Gharb Chrarda Bni Hssen ne sont pas raccordés à un réseau d'eau potable. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé en milieu rural (88,8%) qu'en milieu urbain (22,8%).

Les ménages non raccordés subviennent différemment à leur besoin en eau d'un milieu à l'autre. En effet, en milieu urbain, près de 50% des ménages recourent aux fontaines publiques pour s'approvisionner en eau contre 24% qui utilisent l'eau de puits. En milieu rural, les principaux modes d'approvisionnement sont les puits avec 63,8% des ménages, les fontaines publiques avec 23,2% et les sources naturelles avec 10,1%.

Tableau n° 47 : Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable selon le mode d'approvisionnement

Mode	-	-	
d'approvisionnement	Urbain	Rural	Ensemble
en eau			
Puits	24,0	63,8	55,4
Sources	0,8	10,1	8,2
Fontaines publiques	49,6	23,2	28,7
Autres modes	16,7	5,6	7,9

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.7- Le mode d'éclairage

Au niveau régional, le pourcentage des ménages dont le logement n'est pas raccordé à un réseau public de distribution d'électricité est évalué à 32,2% en 2004. 58% de ces ménages utilisent le gaz comme mode d'éclairage, suivi de ceux qui ont choisi les kandils et les bougies avec 26,3%. Ces mêmes préférences sont constatées au niveau des deux milieux de résidence.

Quant à la troisième position, la structure diffère d'un milieu à l'autre. En effet, 15,8% des ruraux ont recours aux lampes à pétrole, contre 9,8% des citadins qui utilisent d'autres modes d'éclairage.

Tableau n° 48 : Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Pétrole	0,8	15,8	10,6
Gaz	55,5	59,4	58,0
Kandils, Bougies	27,3	25,7	26,3
Energie solaire	2,2	0,7	1,2
Groupe électrogène	1,1	1,0	1,0
Autres modes	9,8	2,8	5,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.8 – Le mode d'évacuation des eaux usées

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé dans la région est le réseau public avec 38,2%, suivi des Fosses sceptiques avec 32,5% et seulement 8,7% pour les puits perdus. Les autres modes représentent 17,3% de l'ensemble des réseaux d'évacuation.

Cette répartition est différente d'un milieu à l'autre. En effet, on constate une dominance du réseau public en milieu urbain avec 73,3% contre 1,7% en milieu rural.

Quant aux fosses sceptiques, elles prévalent avec 47,8% dans les campagnes alors qu'elles ne sont utilisées que par 17,8% des ménages

urbains. Les puits perdus se trouvent essentiellement en milieu rural (15,7% contre uniquement 2% en milieu urbain).

Tableau n°49: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau Public	73,3	1,7	38,2
Fosses sceptiques	17,8	47,8	32,5
Puits perdus	2,0	15,7	8,7
Autres modes	4,1	31,1	17,3

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

CHAPITRE IV:LES SECTEURS SOCIAUX

1- L'enseignement

Depuis l'indépendance, le secteur de l'enseignement est au centre des préoccupations de la société marocaine, cette histoire a été marquée par des gains et des lacunes. A l'heure actuelle, l'éducation continue toujours de susciter l'intérêt des acteurs sociaux et politiques.

La dernière réforme du système éducatif et de la formation qui date de 1999 a été entamée par l'instauration d'une Charte nationale de l'Education et la Formation réalisée grâce au travail de la Commission d'Études sur l'Education et la Formation. La mise en œuvre de cette charte a donné lieu à des réussites mais aussi à des insuffisances.

En ce sens, le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a établi un diagnostic qui dresse un état des lieux et lance des débats.

Le rapport du CSE énumère toute une suite de réalisations depuis la mise en application de la nouvelle réforme : l'accès massif à l'école avec un taux de 94% en termes de scolarisation en 2007, un million d'enfants supplémentaires depuis 2000, la résorption des inégalités dans l'accès à l'éducation, une bonne expansion des ressources humaines, physiques et financières dédiées à la réforme, une offre de formation amplifiée et diversifiée avec le dédoublement des effectifs en 7 ans, un budget étatique en augmentation depuis l'an 2000, des programmes révisés avec de nouveaux manuels, une nouvelle réorganisation pédagogique avec le rattachement du collège et du secondaire, l'instauration du système LMD (Licence, Master, Doctorat) et la mise en œuvre d'un nouveau système éducatif qui a évolué vers une gouvernance déconcentrée.

Par ailleurs, des insuffisances persistent encore : l'abandon scolaire, le redoublement, l'analphabétisme et l'enseignement préscolaire qui est loin d'être généralisé. Quant à la qualité de l'enseignement, beaucoup d'efforts restent à fournir.

Les causes les plus importantes de ces insuffisances sont : une gouvernance hésitante, des enseignants insuffisamment impliqués, accompagnés ou motivés, un modèle pédagogique et organisationnel qui n'est pas conforme aux standards internationaux et enfin, une allocation des ressources financières non optimale.

1.1- L'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire

1.1.1- L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est ouvert aux enfants âgés de trois ans révolus à cinq ans. Il a pour objectif général de faciliter l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation. Le dernier rapport du CSE place l'enseignement préscolaire au cœur du plan d'urgence, qui doit être généralisé et de qualité. Pour cela il faut lui allouer les moyens de réussite.

Au niveau de la région du Gharb Chrarda Béni Hssen et durant l'année scolaire 2011/2012, l'effectif des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire s'est élevé à 20 738 élèves dont 56,7% au niveau des écoles coraniques contre 43,3% dans l'enseignement préscolaire moderne.

1.1.1.1- Les écoles coraniques

En 2011/2012, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles coraniques de la région a atteint 11 764 élèves. 84,6% d'entre eux sont inscrits dans les écoles coraniques relevant de la province de Sidi Kacem.

Les filles représentent 29,9% des élèves des écoles coraniques au niveau régional. Cette proportion est de 46,5% dans la province de Sidi Slimane et 26,9% dans la province de Sidi Kacem.

Le taux d'encadrement au niveau de ce secteur d'enseignement est de 14 élèves par éducateur au niveau de la région contre 18 élèves par éducateur au niveau national.

En 2011/2012, les élèves des écoles coraniques de la région représentaient 2,6% de ceux au niveau national.

Tableau n°50: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire traditionnel. 2011/2012

	1/2012				
Provinces	Edmontoma	Elève	s	Elèves par	
	Educateurs —	Total	filles	Educateur	
Kénitra	-	-	-	-	
Sidi Slimane	90	1812	843	20	
Sidi Kacem	771	9952	2678	13	
Région (1)	861	11764	3521	14	
Maroc (2)	25070	451578	179426	18	
1/2(%)	3,4	2,6	2,0	-	

Source : Annuaire statistique régional 2012, Annuaire statistique du Maroc 2012

Graphique n°8: Le taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire traditionnel



Source : Annuaire statistique régional 2012, Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.1.2- L'enseignement préscolaire moderne

Sur les 8 974 élèves inscrits en 2011/2012 dans des écoles préscolaires modernes, 59,8% relèvent de la province de Kénitra contre 24,8% de la province de Sidi Kacem et 15,4% de la province de Sidi Slimane.

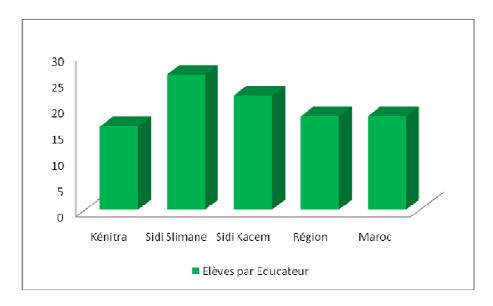
La part des filles dans le préscolaire moderne est estimée à 48% au niveau régional. Cette part est pratiquement la même que celle enregistrée aux différents niveaux territoriaux.

Tableau n°51: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire moderne, 2011/2012

r enseignement presedunte moderne, 2011/2012							
Provinces	Edwardswar	Elè	Elèves par				
	Educateurs -	Total	filles	Educateur			
Kénitra	333	5365	2594	16			
Sidi Slimane	53	1382	664	26			
Sidi Kacem	103	2227	1046	22			
Région (1)	489	8974	4304	18			
Maroc (2)	12551	227395	109005	18			
1/2(%)	3,9	3,9	3,9	-			

Source : Annuaire statistique régional 2012, Annuaire statistique du Maroc 2012

Graphique n°9: Le taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire moderne



Source : Annuaire statistique régional 2012, Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.2- L'enseignement primaire

L'enseignement primaire est l'une des priorités de toute société qui vise le développement de son capital humain, il a pour objectif principal, la consolidation et l'extension des apprentissages du préscolaire, pour faire acquérir à tous les enfants, un socle commun et harmonieux d'instruction et de socialisation, un développement poussé des habilités et un épanouissement précoce de leurs capacités, les

préparant ainsi à poursuivre, avec un maximum d'égalité des chances, leurs apprentissages aux niveaux d'enseignement ultérieurs.

L'effectif des élèves inscrits au cycle de l'enseignement primaire, au cours de l'année scolaire 2011/2012 a atteint 235 057 élèves au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, répartis en 215 128 élèves dans les écoles publiques et 19 929 élèves dans le secteur privé.

1.1.2.1 – L'enseignement primaire public

Au cours de l'année scolaire 2011/2012, la région du GCBH comptait 332 écoles primaires dotées de 4 268 salles de cours.

L'effectif régional des élèves reçus au sein de ces établissements est de 215 128 élèves groupés en 6 491 classes opérationnelles, ce qui présente une moyenne de 30 élèves par classe opérationnelle, alors que la moyenne nationale est de 28 élèves par classe.

En 2011/2012, le taux d'encadrement dans la région est de 32 élèves par enseignant (34 élèves par enseignant au niveau de la province de Kénitra, 32 élèves par enseignant au niveau de la province de Sidi Slimane et 30 élèves par enseignant au niveau de la province de Sidi Kacem), contre 27 au niveau national.

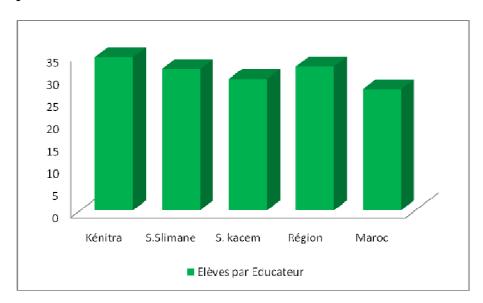
En outre, l'effectif d'élèves le plus élevé est observé dans la province de Kénitra avec 52,4% des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, contre 30,8% qui relèvent de la province de Sidi Kacem et 16,8% de la province de Sidi Slimane. La proportion du personnel enseignant suit cette tendance avec respectivement 49,2%, 33,7% et 17,1%.

Tableau n°52: Enseignement primaire public par province et milieu de résidence, 2011/2012

Province	Urb	ain	Ru	ral	To	tal	Ensei	ignants
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Femmes
Kénitra	39 266	19 104	73 405	34 990	112 671	54 094	3268	1661
S.Slimane	12 727	6 230	23 478	11 147	36 205	17 377	1139	427
S. kacem	15 359	7 339	50 893	24 196	66 252	31 535	2240	771
Rég (1)	67 352	32 673	147 776	70 333	215 128	103 006	6647	2859
Maroc (2)	1 579 402	763 088	1921353	903056	3500755	1666144	128458	57862
1/2(%)	4,3	4,3	7,7	7,8	6,1	6,2	5,2	4,9

Source : Annuaire statistique du Maroc 2012

Graphique $n^{\circ}10$: Le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire public



Source : Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.2.2 – L'enseignement primaire privé

Le secteur privé au niveau régional n'encadre que 8,5% des élèves du primaire et recrute 15,9% des enseignants.

Les élèves bénéficiant de l'enseignement primaire privé ont atteint, en 2011/2012, 19 929 élèves dans la région du GCBH. Il est à signaler que la majorité des élèves qui sont inscrits au cycle de l'enseignement primaire privé se trouvent dans la province de Kénitra, soit 71,3% de l'ensemble des élèves de la région.

En 2011/2012, l'effectif des élèves du primaire privé représentait 3,7% de l'ensemble des élèves du secteur au niveau national.

Tableau n°53: Enseignement primaire privé, 2011/2012

Provinces	Elèves		sonnel ignant	Classes	Salles	Etabliss.
		Total	Femmes			
Kénitra	14203	844	720	690	853	79
S.Slimane	2650	118	99	112	103	14
S.Kacem	3076	298	17	144	195	19
Région (1)	19299	1260	836	946	1151	112
Maroc (2)	516179	ND	ND	ND	ND	2115
1/2(%)	3,7	-	-	-	-	5,3

Source : Annuaire Statistique Régional 2012, Annuaire Statistique du Maroc 2012

1.1.3 – L'enseignement secondaire collégial

L'enseignement secondaire collégial est dispensé sur une durée de trois ans, il reçoit les élèves qui ont terminé l'enseignement primaire. La tranche d'âge concernée est celle de 12 à 14 ans.

Les élèves qui pour une raison pédagogique ou sociale, n'accéderont pas à l'enseignement secondaire collégial pourront trouver une place dans la formation professionnelle.

Au terme de l'enseignement secondaire collégial, les élèves sont orientés soit vers l'enseignement secondaire qualifiant général ou technique, soit vers la formation professionnelle.

1.1.3.1- L'enseignement secondaire collégial public

En 2011/2012, la région comptait 77 collèges constitués de 1 463 salles. Ces collèges assuraient l'encadrement de 73 731 élèves répartis en 1 943 classes, ce qui fait une moyenne de 38 élèves par classe, sensiblement supérieure à la moyenne nationale qui est de 36 élèves par classe.

Selon le sexe, les filles ne représentent qu'un peu plus de 40%, et ce à tous les niveaux territoriaux.

Par province, Kénitra dispose de plus de la moitié des élèves et des moyens dispensés à l'enseignement secondaire collégial. La province de Sidi Kacem abrite 29,8% des élèves répartis sur 32,5% des collèges de la région. Les 17% des collèges restants relèvent de la province de Sidi Slimane et accueillent 18% des élèves de la région.

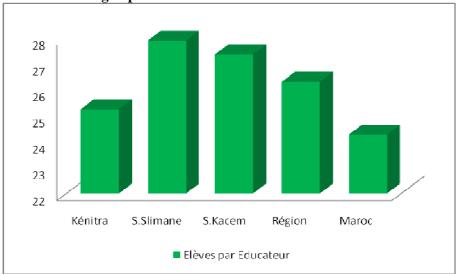
Le taux d'encadrement au niveau régional s'élève à 26 élèves par enseignant en 2011/2012. Quant au niveau national, ce taux est de 24 élèves par enseignant. Il est maximum au niveau de la province de Sidi Slimane (28) et minimum dans la province de Kénitra (25).

Tableau n°54: Enseignement secondaire collégial public, 2011/2012

Provinces	Elè	ves	Engoignanta	Collàges	Classes	Calles
Provinces	Total	Filles	Enseignants	Collèges	Classes	Salles
Kénitra	38483	16692	1 524	39	1023	745
S.Slimane	13279	5561	476	13	351	246
S.Kacem	21969	9045	803	25	569	472
Région (1)	73731	31298	2 803	77	1943	1463
Maroc (2)	1381107	602704	56918	1710	37929	30978
(1) / (2) (%)	5,3	5,2	4,9	4,5	5,1	4,7

Source: Annuaire statistique du Maroc 2012

Graphique n°11: Le taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire collégial public



Source : Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.3.2- L'enseignement secondaire collégial privé

Les données du tableau ci-dessous montrent qu'au niveau de la province de Kénitra, 2 890 élèves ont été inscrits au sein des collèges privés, cet effectif représente 78,7% des élèves du secondaire collégial privé de la région.

Il est à noter aussi que l'enseignement collégial privé est faiblement sollicité. En effet, la part des élèves inscrits au privé ne représente que 4,7% de l'ensemble des élèves du secondaire collégial de la région.

Par ailleurs, les élèves de l'enseignement secondaire collégial privé de la région constituent 3,7% de l'ensemble du collégial privé au niveau national.

Tableau n°55: Enseignement secondaire collégial privé, 2011/2012

Provinces	Elč	èves	- Etablissements
Provinces	Total	Filles	Etablissements
Kénitra	2890	1456	37
S.Slimane	305	144	3
S.Kacem	475	233	5
Région (1)	3670	1833	45
Maroc (2)	99290	47067	840
(1)/(2) (%)	3,7	3,9	5,4

Source Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.4 - L'enseignement secondaire qualifiant

L'enseignement secondaire qualifiant s'étale sur trois ans. Il accueille les élèves admis au terme de la troisième année de l'enseignement secondaire collégial orientés à poursuivre leurs études dans une section d'enseignement général ou technique.

La tranche d'âge correspondante à ce cycle est celle de 15 à 17 ans. Cette phase conduit à l'obtention du baccalauréat qui ouvre la voie à l'enseignement supérieur, ou à défaut l'accès à la formation professionnelle.

1.1.4.1- L'enseignement secondaire qualifiant public

Le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant public a assuré, en 2011/2012, la scolarisation de 39 386 élèves dont 48,1% sont de sexe féminin. Quant à la part des élèves de la région au sein des élèves de l'ensemble du Maroc, elle est de 4,5%.

Le taux d'encadrement au niveau régional est de 19 élèves par enseignant, il est proche de la moyenne nationale (20). Le nombre d'élèves par classe est lui aussi similaire à celui enregistré au niveau national (37).

L'analyse par province montre que Kénitra accueille plus de la moitié des élèves, des enseignants et des classes (55,6%; 54,0% et 57,2% respectivement), tandis que le nombre de lycées n'atteint pas la moitié de l'ensemble des lycées de la région (46,5%).

De son côté, le nombre d'élèves par classe atteint 39 dans la province de Sidi Slimane contre 36 pour Kénitra et 37 pour Sidi Kacem.

Alors que le taux d'encadrement au niveau de la province de Sidi Kacem est le plus petit (17 élèves par enseignant), par rapport à Kénitra (20) et Sidi Slimane (21).

Tableau n°56: Enseignement secondaire qualifiant public, 2011/2012

Provinces	Elè	ves	Engoignants	Lycées	Classes	Salles
Frovinces	Total	Filles	Enseignants	Lycees	Classes	Salles
Kénitra	21905	11032	1110	20	614	561
S.Slimane	6591	3106	309	6	167	133
S.Kacem	10890	4809	635	17	292	295
Région (1)	39386	18947	2054	43	1073	989
Maroc (2)	879269	424220	44931	937	24041	21202
(1) / (2) (%)	4,5	4,5	4,6	4,6	4,5	4,7

Source Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.4.2- L'enseignement secondaire qualifiant privé

Les élèves de l'enseignement secondaire qualifiant privé représentent seulement 5,8 des élèves du secondaire qualifiant de la région, soit un effectif de 2 430 élèves dont 45,3% sont de sexe féminin.

Rapporté au niveau national, l'effectif des élèves du secteur privé de l'enseignement secondaire qualifiant au niveau de la région représente seulement 3,0%.

Tableau n°57: Enseignement secondaire qualifiant privé, 2011/2012

	Elè	Elèves		
	Total	Filles		
Kénitra	2159	997	21	
S.Slimane	192	59	2	
S.Kacem	79	46	2	
Région (1)	2430	1102	25	
Maroc (2)	81234	35815	506	
1/2(%)	3,0	3,1	4,9	

Source Annuaire statistique du Maroc 2012

1.1.4.3- Les résultats du baccalauréat

Au cours de l'année 2011/2012, et au niveau régional, le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen du baccalauréat a atteint 14 052 élèves (public, privé, candidats libres) dont 48,3% sont des filles. Parmi cet effectif, 49,4% ont eu leur baccalauréat, avec un taux de réussite des filles (51,4%) qui dépasse celui des garçons (47,7%).

Concernant l'enseignement public, le nombre des admis de la délégation de Kénitra représente 54,9% des admis sur le plan régional.

Par province, les taux de réussite enregistrés étaient de l'ordre de 47,9% à Kénitra et 48,6% à Sidi Slimane, alors qu'à Sidi Kacem, ce taux dépasse la moitié (54,7%).

Les taux de réussite enregistrés au niveau des options scientifiques et techniques dépassent de loin ceux enregistrés pour les matières littéraires.

En effet, le taux de réussite, par branche, le plus élevé au niveau de la région a été enregistré dans la branche des sciences mathématiques B (98,7%), suivie des sciences et techniques électriques (95,1%). Les sciences humaines ont connu le taux de réussite le plus bas (31,9%). Les mêmes tendances ont été enregistrées au niveau de chaque province.

S'agissant des candidats provenant des établissements privés, 713 élèves, se sont présentés à l'examen à Kénitra et 600 ont réussit à décrocher leur bac, enregistrant ainsi un taux de réussite de 84,2% (87,9% pour les filles).

 $Tableau\ n^\circ 58:\ Statistiques\ relatives\ aux\ examens\ du\ baccalaur\'eat\ parsexe,\ branche\ et\ province,\ 2010/2011\ \ (Enseignement\ public)$

Option	Présents		Admis		_ Taux de
Option	Total	Féminin	Total	Féminin	réussite
Kénitra	6545	3 536	3 138	1 734	47,9
Sc. Chariaa	47	24	20	10	42,6
Sc. humaines	1 221	638	348	178	28,5
Lettres	1 508	902	671	430	44,5
Sc. Physiques et Chimiques	836	392	648	326	77,5
Sc. de la Vie et de la Terre	2 241	1 212	889	487	39,7
Sc. Mathématiques B	61	27	60	27	98,4
Sc. Mathématiques A	94	49	88	47	93,6
Sc. et Tech. Electriques	55	11	50	9	90,9
Sc. et Tech. Mécaniques	29	5	22	3	75,9
Sc. Economiques	405	245	307	196	75,8
Sc. Gestion Comptable	48	31	35	21	72,9
Sidi Kacem	3 105	1 468	1 697	833	54,7
Sc. Chariaa	0	0	0	0	
Sc. humaines	850	389	318	135	37,4
Lettres	695	398	373	228	53,7
Langue arabe	0	0	0	0	
Sc. Physiques et Chimiques	647	268	448	197	69,2
Sc. de la Vie et de la Terre	651	288	339	166	52,1
Sc. Mathématiques B	15	8	15	8	100,0
Sc. Mathématiques A	31	16	31	16	100,0
Sc. agronomiques	22	12	20	11	90,9
Sc. et Tech. Electriques	48	17	48	17	100,0
Sc. et Tech. Mécaniques	44	5	34	4	77,3
Sc. Economiques	54	31	40	25	74,1
Sc. Gestion Comptable	48	36	31	26	64,6

Ontion	Présents		Admis		Taux de
Option	Total	Féminin	Total	Féminin	réussite
Sidi Slimane	1803	863	876	436	48,6
Sc. Chariaa	0	0	0	0	
Sc. humaines	531	229	164	70	30,9
Lettres	394	229	204	113	51,8
Langue arabe	0	0	0	0	
Sc. Physiques et Chimiques	400	182	254	131	63,5
Sc. de la Vie et de la Terre	347	153	162	77	46,7
Sc. Mathématiques B	0	0	0	0	
Sc. Mathématiques A	39	14	31	11	79,5
Sc. agronomiques	0	0	0	0	
Sc. et Tech. Electriques	0	0	0	0	
Sc. et Tech. Mécaniques	0	0	0	0	
Sc. Economiques	52	28	34	18	65,4
Sc. Gestion Comptable	40	28	27	16	67,5
Région	11 453	5 867	5 711	3 003	49,9
Sc. Chariaa	47	24	20	10	42,6
Sc. humaines	2602	1 256	830	383	31,9
Lettres	2597	1 529	1 248	771	48,1
Langue arabe	0	0	0	0	
Sc. Physiques et Chimiques	1 883	842	1350	654	71,7
Sc. de la Vie et de la Terre	3 239	1653	1390	730	42,9
Sc. Mathématiques B	76	35	75	35	98,7
Sc. Mathématiques A	164	79	150	74	91,5
Sc. agronomiques	22	12	20	11	90,9
Sc. et Tech. Electriques	103	28	98	26	95,1
Sc. et Tech. Mécaniques	73	10	56	7	76,7
Sc. Economiques	511	304	381	239	74,6
Sc. Gestion Comptable	136	95	93	63	68,4

Source : Annuaire statistique régional 2012

1.2- La formation pédagogique

Pour ce qui est de la formation des enseignants, la région dispose d'un seul centre pédagogique régional situé à Kénitra et qui a encadré, en 2011/2012, 101 stagiaires dont 33% sont de sexe féminin.

Tableau n°59 : Formation dans le Centre Pédagogique Régional de Kénitra, 2011/2012

	Stagiaires (1 ^{ère} anné	e)
	Total	Filles
Kénitra	101	33
Maroc	2820	1172
R/M (%)	3,6	2,8

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

Concernant la formation des professeurs du primaire, deux centres de formation sont disponibles au niveau de la région, l'un au niveau de Kénitra et qui encadre 65,0% de l'ensemble des professeurs du primaire en formation en 2011/2012, l'autre à Sidi Kacem. Le sexe feminin représente 69,9% de l'ensemble des stagiaires.

Tableau n°60: Formation des professeurs du primaire, 2011/2012

		Ensemble		
	Total	Dont sexe féminin		
Kénitra	67	51		
S. Kacem	36	21		
Région	103	72		
Maroc	2987	1918		
R/M (%)	3,4	3,8		

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

1.3- L'enseignement supérieur universitaire

L'infrastructure universitaire implantée dans la région est composée d'une seule université (Ibn Toufail) comprenant trois facultés: la faculté des Lettres et Sciences Humaines, la faculté des Sciences et la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, en plus de

deux grandes écoles, à savoir l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) et l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées (ENSA). Ces établissements sont tous localisés dans la ville de Kénitra.

L'effectif des étudiants du 1^{er} et du 2^{ème} cycle poursuivant leurs études au sein de ces établissements a atteint, en 2011/2012, 13 353 étudiants contre 12 924 étudiants en 2009/2010 soit une évolution de 3,3%. Ces étudiants sont encadrés par 442 professeurs.

Le taux d'encadrement moyen est de 30 étudiants par enseignant. Cependant, il est différent selon le type d'enseignement. Le taux le plus bas est enregistré au niveau de l'école nationale des sciences appliquées. Il est de 10 étudiants par enseignant. Alors que le taux le plus élevé revient à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (68 étudiants par enseignant).

Tableau n°61: Etudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle du supérieur par établissement, 2010/2011

Etablissements	Etudiants	Enseignants	Taux encadr
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	5228	135	39
Faculté des Sciences	6055	256	24
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	1361	20	68
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion	599	20	30
Ecole Nationale des Sciences Appliqués	110	11	10
Total	13353	442	30

Source : Annuaire Statistique Régional 2012

2- La santé et les prestations sociales

Longtemps considéré comme étant un secteur purement social, dont les dépenses pèsent lourdement sur le budget de l'Etat, la santé est actuellement reclassée au rang des secteurs exerçant un effet direct sur le plan économique. En effet, une population en bonne santé produit de façon plus efficace, et une espérance de vie plus longue augmente le rendement du capital humain. La santé est donc considérée comme

l'un des piliers du développement humain et par conséquent un moteur de relance de la croissance économique et sociale.

Conscient de l'importance de ce secteur, le Maroc s'est engagé à améliorer sa politique sanitaire à travers le développement des soins médicaux de base et l'élargissement de l'infrastructure sanitaire et sa dotation en équipements nécessaires.

Dans ce sens, plusieurs programmes ont été adoptés dans le but de moderniser les services sanitaires fournis, et d'en faire bénéficier une population plus large, notamment celle démunie vivant en milieu rural. On cite par exemple, l'élargissement du programme de vaccination, la planification familiale... etc.

2.1 – L'infrastructure sanitaire et la capacité litière

L'amélioration et le développement des conditions sanitaires de la population ne peuvent être assurés sans avoir un niveau d'équipement sanitaire suffisant. A cet effet, une description de la capacité litière et de l'infrastructure sanitaire de base s'avère nécessaire.

2.1.1- l'infrastructure sanitaire

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, dispose de 110 unités sanitaires (toutes catégories confondues). Cette infrastructure sanitaire publique est constituée, en majorité, par des centres de santé, soit 75,5% des formations sanitaires disponibles en 2011. Le milieu rural en bénéficie à raison de 66,4%. Selon les provinces, 44,5% des établissements sanitaires se situent au niveau de la province de Kénitra, 35,5% à Sidi Kacem et 20% sont implantés dans la province de Sidi Slimane. Comparé au niveau national, le poids de l'infrastructure sanitaire régionale demeure encore très faible; c'est particulièrement le cas des dispensaires ruraux qui ne dépassent guère 3,3% en 2011.

Tableau n°62: Infrastructure sanitaire publique selon les provinces, 2011

Province	vince Centre de santé urbain		Dispensaire rural	Centro rural	e de santé	Hôpitaux Généraux	Total	
	SLA	ALA		SLA	ALA	_		
Kénitra	20	0	9	12	6	2	49	
S.Slimane	3	1	9	6	2	1	22	
S.Kacem	5	4	5	18	6	1	39	
Région	28	5	23	36	14	4	110	
Maroc	622	129	695	875	368	104	2793	
Rég/Maroc	3,8	4,1	3,3	4,5	3,9	3,8	3,9	

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.1.2- La capacité litière et les mouvements des malades

La région du G.C.B.H compte 751 lits, soit 3,5% de la capacité litière nationale. La province de Kénitra en détient la part la plus importante (68,0%). S'agissant de la densité litière, la région affiche un taux de 42 lits pour 100 000 habitants qui reste largement inférieur au taux moyen de 67 lits pour 100 000 habitants enregistré au niveau national. Au sein de la région, les disparités par milieu restent encore incontestables. En effet, l'ensemble des lits disponibles dans la région se trouve en milieu urbain. Par conséquent, la population rurale se voit obligée de se déplacer vers les villes pour être hospitalisée en cas de nécessité.

Tableau n°63: Mouvements des malades dans les formations sanitaires publiques avec lits, 2011

Province	Nombre d'établiss.	Nombre de lits	Entrées	Journées d'hospitalisat.
Kénitra	2	511	29389	121700
S.Slimane	1	38	4465	9317
S.Kacem	1	202	9979	29110
Région	4	751	43833	160127
Maroc	141	21734	1151077	4757600
Rég/Maroc (%)	2,8	3,5	3,8	3,4

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.2 – L'encadrement sanitaire et les consultations médicales

2.2.1- L'encadrement médical

Le personnel médical exerçant au sein de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen s'élève à 696 médecins en 2011, ce qui représente une densité d'un médecin pour 2 557 habitants contre un médecin pour 1633 habitants au niveau national. La part des médecins opérant dans la région dans l'effectif national ne dépasse guère 3,5 %, cette part reste faible et ne peut permettre aux habitants de la région une couverture sanitaire adéquate.

Par province, il ressort du tableau, ci-dessous, qu'il y'a une forte divergence entre les trois provinces en matière de concentration des médecins (privés ou publics). En effet, la province de Kénitra abrite 74,6% des médecins privés et publics, contre 18,5% à Sidi Kacem et seulement 6,9% dans la province de Sidi Slimane.

Tableau n°64: Médecins des secteurs public et privé selon les provinces, 2011

D *	Médecins publics		Médecins privés			Total			
Province	Génér.	Spécial.	total	Génér.	Spécial.	total	Génér.	Spécial.	total
Kénitra	-	-	253	-	-	266	-	-	519
S.Slimane	-	-	28	-	-	20	-	-	48
S.Kacem	-	-	83	-	-	46	-	-	129
Région	239	125	364	174	158	332	413	283	696
Maroc	5029	6782	11811	3262	4672	7934	8291	11454	19745
R/M(%)	4,8	1,8	3,1	5,3	3,4	4,2	5,0	2,5	3,5

Source: Annuaire Statistique du Maroc 2012

Dans le cadre des efforts déployés pour élargir l'offre des soins sanitaires et en faire profiter toute la population de la région, un réseau ambulatoire de médecins qualifiés a été mis en place. Toutefois, cette opération reste mal répartie dans l'espace, puisque 67,1% de ces médecins exercent dans la province de Kenitra. De point de vue spécialité, les médecins exerçant dans ce réseau sont en majorité des généralistes, soit 96,2% contre 3,8% pour les spécialistes.

Tableau n°65: Médecins du Ministère de la Santé exerçant dans le réseau ambulatoire par province. 2011

Province	Total		
Frovince	M. Généralistes	M. Spécialistes	Total
Kénitra	100	6	106
S.Slimane	14	-	14
S.Kacem	38	-	38
Région	152	6	158
Maroc	3182	313	3495
Rég/Maroc %	4,8	1,9	4,5

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.2.2- L'encadrement paramédical

Il ressort du tableau, ci-dessous, que l'effectif global du personnel paramédical public dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen a atteint 1 001 personnes en 2011, soit presque 3,4% de l'effectif national.

Par province, la répartition du personnel paramédical est inéquitable puisque 63,3% de ce personnel est concentrée dans la province de Kénitra.

A noter également que le personnel paramédical de la région est constitué en majorité des adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes et sages femmes et des adjoints de santé brevetés.

Pour ce qui est du personnel paramédical public exerçant dans le réseau ambulatoire, son effectif a atteint 416 personnes en 2011, soit 4,3% de l'effectif national. Les profils constituants cette catégorie sont essentiellement les adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes (ASDES) et sages femmes.

Tableau n°66: Répartition du personnel paramédical par province, 2011

Province	Paramédical (public)	Paramédical (réseau ambulatoire)
Kénitra	631	226
S.Slimane	106	61
S.Kacem	264	129
Région	1001	416
Maroc	29025	9759
Rég/Maroc %	3,4	4,3

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.2.3- Les consultations médicales et paramédicales

En 2011, 942 902 consultations médicales ont été réalisées dans les formations sanitaires publiques de la région. Ces consultations représentent 5,1% du total des consultations médicales au niveau national. Pour les consultations paramédicales, elles sont de l'ordre de 1 250 290 consultations. Celles-ci, représentent 4,6% de l'ensemble des consultations paramédicales du pays. Plus de 60% de ces consultations sont réalisées dans les formations sanitaires de la province de Kénitra.

Tableau n°67 : Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province, 2011

Province	Consultations paramédicales	Consultations médicales
Kénitra	752603	496480
S.Slimane	130270	90338
S.Kacem	394417	356084
Région	1250290	942902
Maroc	27357762	18509479
Rég/Maroc %	4,6	5,1

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.3 – Quelques aspects de l'activité de la santé

La santé représente un enjeu majeur pour la politique sociale du pays, notamment en matière d'égalité d'accès aux soins. Dans ce sens, le ministère de la santé œuvrerait incessamment en vue de promouvoir une couverture sanitaire adéquate. Pour ce faire, plusieurs programmes ont été établis, à savoir le programme national d'immunisation, le programme national de la planification familiale... etc

2.3.1- Le programme national d'immunisation

La planification des programmes d'immunisation est un élément essentiel de la stratégie nationale d'immunisation. Le but de cet élément est de favoriser l'évaluation nationale des nouveaux vaccins et l'établissement de leur degré de priorité par le biais de critères communs. Le programme national d'immunisation a pu en quelques années réduire considérablement les niveaux de mortalité et de morbidité infantiles liées à la rougeole, au tétanos néo-natal, à la poliomyélite, à la diphtérie, à la coqueluche et à la tuberculose.

A l'instar des autres régions, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a bénéficié des activités de ce programme d'immunisation destiné aux enfants âgés de 0 à 11 mois. Les réalisations des délégations provinciales de la santé opérant sur le territoire de la région sont estimées, en 2011, à 5,8% des activités réalisées au niveau national pour le vaccin du BCG (soit 40 539 prises), à 5,7% pour le vaccin du DTCP (soit 115 131 prises) et à 5,4% pour le Vaccin Anti-Rougeoleux (soit 35 266 prises).

Tableau n°68 : Activités du Programme National d'Immunisation par province -Enfants âgés de 0 à 11 mois , année 2011 (Unité : Nombre de prises)

Duaninas	BCG	Polio –	DTCP	T/AD	Hépatite	Total
Province	BCG	Pono -	1,2 et 3	VAR	1,2 et 3	Total
Kénitra	22170	22415	64829	20395	62015	191824
S.Slimane	6603	6670	18508	4732	16554	53067
S.Kacem	11766	11766	31794	10139	32416	97881
Région	40539	40851	115131	35266	110985	342772
Maroc	698688	698136	2030986	653809	2018030	6099649
Rég/Maroc %	5,8	5,9	5,7	5,4	5,5	5,6

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

BCG : Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)

DTCP: Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite

VAR: Vaccin Anti-Rougeoleux

2.3.2- le programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement

La grossesse est un état qui nécessite une attention spécifique afin d'éviter les risques ou les difficultés qui peuvent survenir à tout moment. La grossesse n'est jamais un événement anodin et son suivi par un professionnel favorise le développement normal du fœtus, prévient l'apparition ou l'aggravation de complications, amène la future maman vers un accouchement dans de bonnes conditions physiques et psychologiques. Dans ce sens et pour garantir le suivi de la grossesse et de l'accouchement, le Ministère de la santé a mis en place un programme destiné aux femmes enceintes dans chaque province et préfecture.

Au niveau de la région, 13 063 femmes enceintes se sont présentées en 2011, dans le 1^{er} trimestre de leur grossesse, auprès des services concernés pour se faire examiner pour la première fois. Durant la même période, 3 486 grossesses à risque ont été dépistées. Quant aux examens post-natals, ils s'élèvent à 38 267, soit 5,9% des consultations réalisées après l'accouchement au niveau national.

Tableau n°69: Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, année 2011

Province	Nouvelles	Dont 1 ^{er} trimestre de la	Autres consultations	gross	bre de esses à dépistées	Examens post-natals	
	consuit.	grossesse	prénatales	Total	Dont référées		
Kénitra	14525	6330	17100	2259	1160	19197	
S.Slimane	3740	1947	4250	241	186	5048	
S.Kacem	9050	4786	13043	986	427	14023	
Région	27315	13063	34393	3486	1773	38268	
Maroc	463851	247489	643724	67172	30117	644318	
Rég/Maroc %	5,9	5,3	5,3	5,2	5,9	5,9	

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

Quant au nombre d'accouchements enregistrés au sein de la région en 2011, il s'élève à 30 557 cas, 62,7 % d'entre eux relèvent de la province de Kénitra. La plupart de ces accouchements sont normaux (94,2%).

Tableau n°70: Accouchements au sein des formations sanitaires publiques, année 2011

	publiques	diffice 2011			
Province	Accou	chements	Morts nés	Màna dásádása	
Frovince	Total	Césarienne(%)	Morts lies	Mères décédées	
Kénitra	19169	7,0	416	7	
S.Slimane	3607	2,7	26	0	
S.Kacem	7781	4,1	187	2	
Région	30557	5,8	629	9	
Maroc	498187	9,9	8816	286	
Rég/Mar %	6,1	-	7,1	3,1	

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

2.3.3- Le programme national de la planification familiale

La maîtrise de la croissance démographique et la préservation de la santé de la mère constituent l'objectif primordial de la pratique de la planification familiale, visant à un plus grand accès des femmes aux méthodes modernes de contraception. En vue d'atteindre cet objectif, le Maroc a mis en place un programme national de la planification familiale qui aide les gens en fournissant des soins de santé reproductive sauvant des vies et évitant des grossesses non souhaitées.

Les délégations provinciales de la santé veillent sur l'application de ce programme dans le territoire régional notamment dans le milieu rural qui est caractérisé par une forte croissance démographique. Dans ce cadre, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des femmes de la région pour encourager l'utilisation des moyens de contraception.

Ainsi, en 2011, les femmes adhérentes à ce programme ont représenté 5,8% de l'effectif national des femmes acceptantes, soit 230 669 femmes dont 18,9% ont utilisé les moyens contraceptifs pour la 1^{ère} fois.

Il est à noter que la pilule est le moyen contraceptif le plus utilisé (87,7% des femmes) contre seulement 2,3% des femmes qui utilisent le condom et 1,8% d'entre elles qui utilisent le DIU. Les injections sont utilisées par 8,2% des femmes de la région. Le même comportement est constaté au niveau national.

Tableau n°71: Activités du programme national de planification familiale selon les provinces, année 2011

		Nouvelles acceptantes				Anciennes acceptantes			
Provinces		Dont					Dont		
	Total	Pilule	Condom	DIU	Total	Pilule	Condom	DIU	
Kénitra	19799	14023	1048	1710	87379	75490	2734	409	
S.Slimane	8030	6511	364	146	25861	23030	626	71	
S.Kacem	15770	13195	82	1388	73830	70061	356	379	
Région	43599	33729	1494	3244	187070	168581	3716	859	
Maroc	650939	501378	23368	58608	3296290	3017443	65554	4737	
Rég/Maroc %	6,7	6,7	6,4	5,5	5,7	5,6	5,7	18,1	

Source: Annuaire Statistique du Maroc 2012

DIU: Dispositif Intra Utérin

3– La jeunesse et sports

Le secteur de la Jeunesse et des Sports a pour mission l'éducation des enfants et des jeunes avec une animation et un encadrement éducatif et culturel continu et permanent qui permet l'épanouissement des enfants et des jeunes, la promotion de leur situation sociale, leur insertion dans la société, l'amélioration de leur environnement, leur protection de toutes les formes de délinquance et le renforcement de la prévention.

Le secteur a également pour mission la promotion de la femme à travers sa formation, son intégration et son assistance en matière d'ouverture et d'acquisition d'un comportement sain en matière de développement, de nature à lui permettre de s'insérer dans la vie économique et sociale.

3.1- L'infrastructure sportive régionale

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, dispose d'un ensemble d'installations sportives qui permet aux jeunes de pratiquer plusieurs disciplines sportives.

Ce réseau d'installations sportives est constitué de 58 unités sportives en 2011. Les terrains de foot-ball, constitue une part importante (36,2%). Ces installations constituent 4,2% de l'ensemble des installations sportives au niveau national.

Tableau n°72: Installations sportives dans la région

Disciplines	Région	Maroc	R/M (%)
Foot-Ball	17	455	3,7
Athlétisme	3	75	4,0
Basket-Ball	9	181	5,0
Hand-Ball	6	116	5,2
Volley-Ball	3	129	2,3
Salles de sport	4	103	3,9
Piscines	4	66	6,1
Base nautique	1	6	16,7
Total	47	1131	4,2

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2012

3.2- Les établissements socioculturels

A l'instar des autres régions du pays, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen dispose d'un ensemble d'établissements socioculturels, qui répondent aux différents besoins de la population en matière de formation des femmes dans des domaines variés au sein des foyers féminins, de lancement des programmes éducatifs pour les petits enfants dans les jardins d'enfants et de pratique d'activités diverses au seins des maisons des jeunes.

L'effectif des maisons des jeunes au niveau régional, s'élevait à 25 établissements en 2011, soit 4,7% de l'ensemble du Maroc. Quant au nombre de participants aux activités normales organisées par ces maisons, il s'élève à 93 047 jeunes et représente 3,3% de celui enregistré au niveau national.

Concernant les services destinés aux femmes, ils sont exercés dans les foyers féminins. Ces derniers s'élevaient à 18 établissements dans la région en 2011, soit 5,8% des foyers féminins au niveau national. Ils sont gérés par 46 encadrants et ont reçu 9 577 bénéficiaires.

En ce qui concerne les jardins d'enfants, la région disposait, en 2011, de 27 établissements, encadrés par 42 jardinières et ont reçu 8 231 enfants.

Tableau n°73: Nombre d'établissements de la jeunesse et des sports par province, année 2011

province, affice 2011							
Etablissements	Kénitra	S.Slimane	S.Kacem	Région	Maroc	R/M (%)	
Foyers Féminins							
. Foyers	10	3	5	18	308	5,8	
. Encadrants	26	6	14	46	911	5,0	
. Bénéficiaires (1)	6824	1692	1061	9577	88768	10,8	
Jardins d'enfants							
. Etablissements	17	4	6	27	351	7,7	
. Jardinières	21	10	11	42	758	5,5	
. Nombre d'enf. (2)	5764	1166	1301	8231	106605	7,7	
Maisons de jeunes							
. Etablissements	11	7	7	25	527	4,7	
. Participants aux	42354	20079	26212	88648	2117343	4,2	
Activités de							
rayonnement . Participants aux activités normales	36356	26479	30212	93047	2788028	3,3	

Source: Annuaire Statistiques du Maroc 2012

⁽¹⁾ Comprend les bénéficiaires des activités normales, celles de rayonnement et des unités mobiles d'alphabétisation.

⁽²⁾ Comprend les bénéficiaires des activités institutionnelles et celles éducatives de rayonnement.

CHAPITRE V:LES SECTEURS PRODUCTIFS

1- L'agriculture

Le secteur agricole constitue l'un des atouts majeurs de l'activité économique de la région. Il jouit d'une gamme variée de sols de haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

En effet, la région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Le secteur agricole prédomine également sur les autres branches d'activité au niveau de la région du GCBH. 81% de la population active occupée rurale de la région, travaillent dans ce secteur en 2011.

1.1 – Les principaux acteurs économiques dans le domaine agricole

En principe, trois établissements publics interviennent dans le secteur agricole. Il s'agit de l'office régional de la mise en valeur agricole du Loukous (ORMVAL), de l'office régional de la mise en valeur agricole du Gharb (ORMVAG) et de la direction provinciale agricole de Sidi Kacem (DPA).

Jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, les deux offices, l'ORMVAL et l'ORMVAG, agissent dans leurs zones d'influence et selon les attributions qui leur ont été fixées par dahir dans les domaines de l'équipement, la gestion des eaux et la mise en valeur agricole et animale. Les objectifs assignés à ces deux offices se résument comme suit :

- Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire (production de sucre, des huiles, du lait et des céréales essentiellement) ;
- Contribuer de façon à améliorer la balance commerciale du pays par l'exportation des produits agricoles ;
- Améliorer le revenu de la population rurale et créer les opportunités d'emploi en vue de lutter contre l'exode rural.

1.2 La structure foncière

La répartition de la superficie agricole utile selon le statut foncier montre la dominance du statut Melk (53,8%), suivi par le statut Collectif (19,8%) et le statut domanial (14,5%). Les terres entrant dans le cadre de la réforme agraire constituent quant à elles 4,6% de la superficie agricole utile de la région.

Par province, la situation se présente différemment bien que le Melk soit prépondérant au niveau des trois provinces. En effet, plus de la moitié des terres des provinces de Kénitra (59,9%) et Sidi Kacem (53,4%) rentrent dans le statut Melk. Le système collectif assez présent au niveau des provinces de Sidi Slimane (28,7%) et Sidi Kacem (23,6%) ne constitue que 11,3% de la SAU de la province de Kénitra où les terres domaniales sont assez présentes (16,7%), comme c'est le cas d'ailleurs pour la province de Sidi Slimane (17,0%).

Tableau n°74: La structure foncière, Année 2009/2010

Statut juridique	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Région
Melk	59,9	41,5	53,4	53,8
Collectif	11,3	28,7	23,6	19,8
Habous	0,1	0,0	0,4	0,2
Domaine	16,7	17,0	11,7	14,5
Réforme agraire	4,4	4,2	5,0	4,6
Autre	7,7	8,6	5,9	7,0
Total S.A.U.	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: DPA, ORMVAG, ORMVAL

1.3 – Les principales productions agricoles de la région

1.3.1 – Les céréales

La culture des céréales au niveau de la région occupe une superficie d'environ 254 000 hectares, soit 69,8% de la superficie cultivée, assurant une production totale avoisinant les 7,9 millions de quintaux. Le rendement moyen des céréales au niveau régional est estimé à 31

qx/ha, ce qui représente pratiquement le double du rendement national moyen (16 qx/ha).

Le blé tendre constitue l'espèce dominante avec une superficie de 195 000 ha, soit 67,7% de la superficie globale céréalière et avec une production qui s'élève à près de 5,5 millions de quintaux, soit 69,9% de la production des céréales au niveau de la région.

1.3.2 –Les légumineuses

La culture des légumineuses au niveau de la région représente 16,0% de la production nationale. Le rendement moyen des légumineuses est estimé à 13,2 qx/ha, dépassant de plus de 5 points celui enregistré au niveau national (7,9%).

Les haricots secs viennent en tête des légumineuses avec une production de 170 000 qx, soit près du tiers de la production des légumineuses de la région.

1.3.3 -Les cultures industrielles

Les cultures industrielles de la région sont constituées principalement de la betterave et de la canne à sucre. Elles occupent une superficie de 19 000 ha et assurent la production de 8,4 millions de quintaux, représentant ainsi 25% de la production nationale. Il est à signaler à ce niveau que 70,9% de la canne à sucre du pays est produite au niveau de la région.

1.3.4 -Les cultures oléagineuses

Les cultures oléagineuses ont occupé en 2010/2011 une superficie de 38 000 hectares dont 60% sont réservés au tournesol contre 40% pour l'arachide. La production des oléagineuses au niveau de la région a atteint durant la même année 655 000 qx, soit un rendement moyen de 17 qx/ha contre 16 qx/h comme rendement moyen au niveau national.

Tableau n°75: Principales cultures selon la production (1000 qx) et la superficie $\,$ (1000 ha), 2010/2011

superficie (1000 na), 2010/2011							
Kénitra		Sidi Slimane		Sidi Kacem		Région	
	Superfic ie		Superfic ie		Superfic ie		Superfic ie
2241804	85526	1069860	46280	4573718	122553	7885382	254359
255257	12366	101410	4975	1359010	18625	1715677	35966
1730207	65380	878960	37575	2900468	92239	5509635	195194
84010	5250	89490	3730	291200	11305	464700	20285
3550	270	0	0	0	0	3550	270
167270	2130	0	0	23040	384	190310	2514
1510	130	0	0	0	0	1510	130
259075	17155	44520	3705	238870	20261	542465	41121
12130	926	8310	660	40960	3740	61400	5326
0	0	0	0	23870	2500	23870	2500
26310	2430	7860	850	83790	5771	117960	9051
0	0	16040	1150	1080	110	17120	1260
158815	8785	1560	195	9480	1114	169855	10094
0	0	0	0	3600	450	3600	450
61820	5014	10750	850	70850	5986	143420	11850
0	0	0	0	5240	590	5240	590
588844	32058	21320	2080	44480	3865	654644	38003
332694	21058	21320	2020	40800	3405	394814	26483
256150	11000	0	60	3680	460	259830	11520
2790459	5042	1063650	2149	4580630	12382	8434739	19573
482563	1083	672880	1486	1680740	3170	2836183	5739
2307896	3959	390770	663	2851040	4592	5549706	9214
195630	5500	0	0	1420000	3550	1615630	9050
	Kénitra Producti on 2241804 255257 1730207 84010 3550 167270 1510 259075 12130 0 26310 0 158815 0 61820 0 588844 332694 256150 2790459 482563 2307896	Kénitra Superfice Production Superfice 2241804 85526 255257 12366 1730207 65380 84010 5250 3550 270 167270 2130 1510 130 259075 17155 12130 926 0 0 26310 2430 0 0 158815 8785 0 0 61820 5014 0 0 588844 32058 332694 21058 256150 11000 2790459 5042 482563 1083 2307896 3959	Kénitra Sidi Slimane Producti on Superfic on Producti on 2241804 85526 1069860 255257 12366 101410 1730207 65380 878960 84010 5250 89490 3550 270 0 167270 2130 0 1510 130 0 259075 17155 44520 12130 926 8310 0 0 0 26310 2430 7860 0 0 0 158815 8785 1560 0 0 0 61820 5014 10750 332694 21058 21320 256150 11000 0 2790459 5042 1063650 482563 1083 672880 2307896 3959 390770	Kénitra Sidi Slimane Producti on Superfic ie Producti on Superfic ie 2241804 85526 1069860 46280 255257 12366 101410 4975 1730207 65380 878960 37575 84010 5250 89490 3730 3550 270 0 0 167270 2130 0 0 1510 130 0 0 259075 17155 44520 3705 12130 926 8310 660 0 0 0 0 26310 2430 7860 850 158815 8785 1560 195 0 0 0 0 158815 8785 1560 9 0 0 0 0 158815 8785 1560 9 0 0 0 0 58844 32058	Kénitra Sidi Slimane Sidi Kacem Producti on Superfic ie Producti on Record content 2241804 85526 1069860 46280 4573718 255257 12366 101410 4975 1359010 1730207 65380 878960 37575 2900468 84010 5250 89490 3730 291200 3550 270 0 0 0 167270 2130 0 0 23040 1510 130 0 0 0 0 259075 17155 44520 3705 23870 12130 926 8310 660 40960 0 0 0 23870 15815 8785 1560 1150 1080 158815 8785 1560 195 9480 0 0 0 3600 5240 588844 32058 21320 2080 44480 </td <td>Kénitra Sidi Slimane Kacem Kacem Kacem on ite Superfic on ite Producti on ite Superfic on ite Producti ite Producti ite Superfic on ite Superfic ite Producti ite Superfic on ite 2241804 85526 1069860 46280 4573718 122553 255257 12366 101410 4975 1359010 18625 1730207 65380 878960 37575 2900468 92239 84010 5250 89490 3730 291200 11305 3550 270 0 0 0 0 167270 2130 0 0 23040 384 1510 130 0 0 0 0 0 259075 17155 44520 3705 23870 20261 12130 926 8310 660 40960 3740 26310 2430 7860 850 83790 5771 158815 8785 1560 195</td> <td>Kénitra Sidi Slimane Sidi Kacem Region Producion Superficite Productie Superficite Productie Superficite Production Superficite Production 2241804 85526 1069860 46280 4573718 122553 7885382 255257 12366 101410 4975 1359010 18625 1715677 1730207 65380 878960 37575 2900468 92239 5509635 84010 5250 89490 3730 291200 11305 464700 3550 270 0 0 0 0 3550 167270 2130 0 0 0 384 190310 1510 130 0 0 0 0 1510 259075 17155 44520 3705 23870 20261 542465 12130 926 8310 660 40960 3740 61400 1259075 17155</td>	Kénitra Sidi Slimane Kacem Kacem Kacem on ite Superfic on ite Producti on ite Superfic on ite Producti ite Producti ite Superfic on ite Superfic ite Producti ite Superfic on ite 2241804 85526 1069860 46280 4573718 122553 255257 12366 101410 4975 1359010 18625 1730207 65380 878960 37575 2900468 92239 84010 5250 89490 3730 291200 11305 3550 270 0 0 0 0 167270 2130 0 0 23040 384 1510 130 0 0 0 0 0 259075 17155 44520 3705 23870 20261 12130 926 8310 660 40960 3740 26310 2430 7860 850 83790 5771 158815 8785 1560 195	Kénitra Sidi Slimane Sidi Kacem Region Producion Superficite Productie Superficite Productie Superficite Production Superficite Production 2241804 85526 1069860 46280 4573718 122553 7885382 255257 12366 101410 4975 1359010 18625 1715677 1730207 65380 878960 37575 2900468 92239 5509635 84010 5250 89490 3730 291200 11305 464700 3550 270 0 0 0 0 3550 167270 2130 0 0 0 384 190310 1510 130 0 0 0 0 1510 259075 17155 44520 3705 23870 20261 542465 12130 926 8310 660 40960 3740 61400 1259075 17155

Source : Annuaire statistique régional, 2012

1.4 – La production animale

Le domaine de l'élevage procure à la région une richesse considérable. En effet, la région dispose d'un cheptel important et diversifié. L'effectif du cheptel est estimé à 1 477 491 têtes. Le cheptel de la région est constitué à majorité des ovins (67,6%). Les bovins et les caprins en constituent respectivement 24,0% et 2,1%.

Les bovins au niveau de la région constituent 11,7% de l'ensemble du cheptel national des bovins. Les races améliorées constituent 79,1% des bovins de la région contre 57,7% au niveau national.

Tableau n°76: Effectif du cheptel et animaux de trait selon les races, 2011

Espèces	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Région	Maroc	r/m
Bovins	153,7	72,9	128,5	355,0	3037,9	11,7
Races Locales Races	18,1	3,2	53,1	74,4	1284,0	5,8
améliorées	135,6	69,7	75,4	280,6	1753,9	16,0
Ovins	476,6	181,4	340,3	998,2	18737,4	5,3
Caprins	7,5	8,4	14,8	30,7	5991,4	0,5
Equidés	38,3	14,1	41,2	93,6		
Total	676,0	276,8	524,7	1477,5	27766,7	5,3

Source: Annuaire statistique du Maroc, 2012

2-La forêt

La forêt est indéniablement l'une des richesses importantes dont jouit la région. Elle constitue un atout majeur que ce soit sur le plan économique, touristique ou écologique.

La région dispose d'une couverture en forêt étalée sur une superficie de près de 132 300 hectares. Elle est à majorité constituée de forêt artificielle, soit, près de 65,9% de la couverture forestière de la région (87 227 hectares). L'eucalyptus constitue l'essentiel de cette forêt artificielle qui représente 13,9% de la forêt artificielle du pays.

Quant à la forêt naturelle qui constitue 34,1% du couvert de la région, elle est composée essentiellement de chêne liège dont la superficie représente 9,5% du chêne liège au niveau national.

Tableau n°77: superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2011

	Région	Maroc	r/m
1. Forêt artificielle	87 227	642 240	13,6
2. Forêt naturelle	45 100	8 960 510	0,5
2.1. Essences feuillues	36 660	2 827 750	1,3
Chêne liège	36 440	384 280	9,5
Chêne vert	220	1 479 410	0,0
Autres	0	964060	0,0
2.2. Essences résineuses	820	1 129 580	0,1
Genèvriers	820	341 570	0,2
Autres	0	788010	0,0
2.3. Mattoral	6910	655080	1,1
2.4. Autres	710	4348100	0,0
Total	132327	9602750	1,4
Reboisement (2010-2011)	1 635	42 060	3,9

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification

La production de la forêt au niveau de la région est aussi riche que diversifiée. En effet, la forêt procure à la région une richesse qui dépasse les 100 millions de dirhams, et représente le dixième de la production forestière nationale, en terme de valeur.

Tableau n°78 : Production et recettes des exploitations forestières, Année 2009

1111100 2005			
Production	Région	Maroc	R/M%
Bois d'œuvre (en m ³)	3 437	190 000	1,8
Bois d'industrie (en m ³)	204 204	305 000	67,0
Tanin (en tonnes)	1 595	ND	-
Bois de feu (en stères)	121 074	445 000	27,2
Liège (en stères)	16 849	80 000	21,1
Bois de souches (en stères)	55 534	ND	-
Valeur de production (en 10 ³ Dh)	100 442	916 325	10,9

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification, Annuaire statistique du Maroc, 2010

La production régionale est constituée évidemment du bois sous différentes formes, notamment le bois d'industrie, le bois de feu, et le liège avec respectivement 67%, 27,2% et 21,1% de la production nationale.

3- La pêche maritime

Le secteur de la pêche au niveau de la région reste peu développé malgré les potentialités existantes. Ces dernières peuvent être résumées en un littoral de près de 140 km susceptible d'abriter un port de haut niveau, et un marché de consommateurs constitué des résidents locaux et ceux de la région de Rabat-Salé (plus d'un million de consommateurs). A ceci s'ajoute une population maritime considérable.

Parmi les incitations réalisées par les pouvoirs publics dans ce domaine on cite : l'aménagement du port de pêche de Mehdia, le dragage continu du quai d'accostage, le développement d'un village de pêche à Moulay Bousselham ainsi que la mise à la disposition du port de Mehdia d'une unité de sauvetage.

En conséquence de ces potentialités, des opportunités d'investissement sont offertes dans le domaine d'infrastructure nécessaire au port et de création d'une chaîne de commercialisation de poissons frais à partir du port.

3.1- La flotte de pêche

La flotte de pêche maritime immatriculée dans la circonscription maritime de Kénitra compte, en fin 2011, 497 unités dont les canots de pêche artisanale constituent 79,3%.

Cette flotte emploie 2980 marins embarqués en 2011.

Tableau n°79: Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra, Année 2011

Type de navires	Nombre d'unités immatriculées
Pêche côtière	88
Madraguiers	06
Pêche hauturière	09
Pêche artisanale	394
Total	497

Source : DPM de Kénitra-Mehdya

3.2-La production maritime

Le secteur de la pêche a réalisé pour la région, en 2011 un volume des débarquements avec toutes ses composantes côtière, hauturière et artisanale de l'ordre de 5890 tonnes pour une valeur de 73,4 millions de dirhams.

Cette production est issue des débarquements effectués en grande partie par la flotte côtière à raison de 96,7%, suivis de la flotte artisanale à raison de 2,3%, et enfin la flotte hauturière à raison de 1,0%.

En valeur, la pêche côtière procure 84,6% de l'ensemble de la valeur créée. La flotte hauturière faiblement représentée crée cependant 9,0% des richesses.

Tableau $n^{\circ}80$: La production maritime par segment de pêche, 2011

Segment	Va	leur	%		
	Poids en Tonne	Valeur en MDhs	Poids en Tonne	Valeur en MDhs	
Pêche côtière	5692	62,1	96,7	84,6	
Pêche hauturière	61	6,6	1,0	9,0	
Pêche artisanale	137	4,7	2,3	6,4	
Total	5890	73,4	100,0	100,0	

Source : DPM de Kénitra-Mehdia

La production de la pêche est dominée par le groupe pélagique qui représente 84,1% du volume total de la production mais sa valeur ne représente que 34,3% de la valeur totale de la production.

Par contre, les céphalopodes ne font que 5,6% du poids de la pêche mais réalisent une valeur dont la part est de 34,6% de la valeur totale de la production de la pêche.

Tableau n°81 : Produits de la pêche maritime par espèce

	Val	eur	%		
Espèce	Poids en Tonne	Valeur en 10 ³ Dh	Poids en Tonne	Valeur en 10 ³ Dh	
Pélagique	4900	22897	84,1	34,3	
Poisson Blanc	282	10515	4,8	15,7	
Céphalopode	325	23141	5,6	34,6	
Crustacés	321	10290	5,5	15,4	
Total	5828	66843	100,0	100,0	

Source : DPM de Kénitra-Mehdya

4- L'artisanat

L'artisanat marocain est considéré comme l'un des secteurs les plus productifs et générateurs d'emplois.

Dans la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen, le secteur de l'artisanat offre de grandes opportunités et possibilités d'investissement, essentiellement dans les métiers du tissage traditionnel, de la menuiserie d'art et de la poterie et céramique,...

La production des tapis est l'activité dominante de l'artisanat au niveau régional. Elle est très développée dans la province de kénitra qui réalise 14000 m² de tapis. Mais ce secteur connait une recession ces dernières années. La production a diminué de plus de la moitié entre 2009 et 2011.

La valeur des exportations des produits de l'artisanat de la région représente 2,3% au de celle de l'ensemble du pays.

L'organisation des artisans n'est pas bien développée dans la région. Les coopératives artisanales dans la région ne représentent que 3,2% des coopératives nationales. Et en plus, les adhérents à ces coopératives ne représentent que 1,5% de l'ensemble des adhérents au niveau national.

Tableau n°82: Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2011

	Région	Maroc	R/M (%)
1. Activité artisanale			
1.1- Estampillage des tapis			
a- Nombre de tapis	7471		
b - Surface des tapis (m²)	13907		
1.2- Exportation			
a- Quantité (Qx)	7793	155257	5,0
b - Valeur (en 1000 dh)	7805	337414	2,3
2. Coopératives et acteurs			
adhérents			
2.1- Coopératives	38	1173	3,2
2.2- Artisans adhérents	354	24008	1,5

Source : Délégation Régionale de l'artisanat, annuaire statistique du Maroc 2012

5- L'industrie de transformation

5.1- Atouts et potentialités économiques

La région accueille de nombreuses entreprises leaders dans leurs domaines qui y ont installé leur siège social, principalement dans le secteur des industries de transformation.

Profitant de sa situation géographique, la région présente de nombreux atouts :

- La proximité de la capitale administrative du Royaume et de la capitale économique ;
- une excellente desserte grâce au réseau autoroutier, ferroviaire et portuaire.
- un parc immobilier développé;
- un niveau de notoriété élevé, depuis l'instauration du guichet unique, au niveau du centre régional d'investissement.

Ainsi, les conditions propices au développement des activités économiques, ont permis l'implantation de plusieurs entreprises, dans plusieurs domaines d'activités, tels que l'industrie agro-alimentaire, métallurgieetc.

5.2- L'industrie régionale selon les secteurs d'activité

L'analyse de l'infrastructure industrielle de la région selon les secteurs d'activité révèle d'énormes disparités en matière de représentativité et de performance.

Les établissements de l'industrie agroalimentaire représentent 37,6% de l'arsenal industriel de la région. Ils investissement 56,9% de l'investissement total industriel mais ne produisent que 34,5% de la valeur de la production régionale qui contribue à raison de 30,9% des exportations industrielles régionales.

L'industrie chimique et para chimique vient en deuxième position en termes d'établissements (34,2%), mais investit seulement 19,2% des investissements assurant une production dont la valeur représente 26,1% de la production totale de l'industrie régionale. Elle participe à l'export avec une part de 8,1%.

L'industrie métallique et mécanique vient en troisième position en termes d'établissements (21,9%). L'investissement au sein de ce secteur ne constitue que 7,4% de l'investissement total de l'industrie régionale. Elle réalise 14,4% de la valeur de la production industrielle régionale, mais ne participe qu'à hauteur de 0,8% de la valeur des exportations des produits industriels de la région.

L'industrie textile et du cuir est faiblement représentée au niveau de la région, que ce soit en termes d'établissements (4,2%), d'investissement (2,9%), de production (4,8%) ou encore d'exportations (8,3%).

Le secteur clé de l'industrie régionale est sans conteste celui de l'industrie électrique et électronique. Ce secteur ne représente que 2,1% des établissements industriels de la région, mais participe avec une part de 13,6% dans l'investissement industriel régional. Il produit 20,2% de la production industrielle régionale, en valeur, et ses produits sont orientés vers le marché international puisqu'ils représentent 52,0% des exportations industrielles de la région.

En matière de création d'emplois, ce secteur crée 29,6% des emplois industriels de la région. Il est suivi par les secteurs de l'industrie agroalimentaire (28,5%), de l'industrie chimique et para chimique (20,8%), de l'industrie métallique et mécanique (13,5%) et enfin le secteur du textile et du cuir qui n'emploie que 7,6% de l'emploi industriel régional.

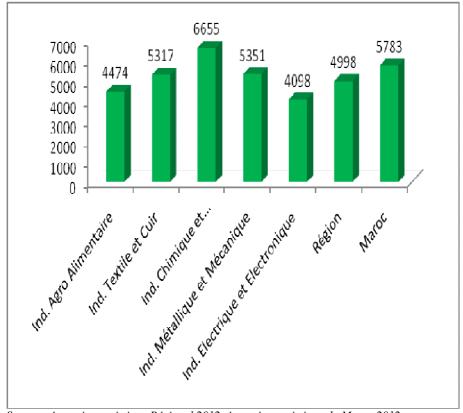
Le salaire mensuel moyen dans l'industrie est d'environ 5000 dh. Le secteur le mieux payant est celui de l'industrie chimique et para chimique (6644 dh/mois). Alors que le salaire le plus bas est enregistré au niveau du secteur de l'industrie électrique et électronique (4097 dh/mois).

Tableau n°83: Grandeurs industrielles de la région par secteur, Année 2010

Secteur	Nb d'établs	Effectif employés	Prod. 10 ⁶ dhs	Exp. 10 ⁶ dhs	Inv. 10 ⁶ dhs	C.A 10 ⁶ dhs	Frais pers. 10 ⁶ dhs
Ind. Agro Alimentaire	89	3390	2176	756	130	2314	182
Ind. Textile et Cuir	10	909	306	204	7	320	58
Ind. Chimique et Parachimique	81	2467	1648	198	44	2053	197
Ind. Métallique et Mécanique	52	1604	906	19	17	879	103
Ind. Electrique et Electronique	5	3518	1277	1272	31	1285	173
Région (1)	237	11888	6313	2448	228	6851	713
Maroc (2)	8070	479974	326090	87628	20509	359763	33306
(1)/(2)%	2,9	2,5	1,9	2,8	1,1	1,9	2,1

Source : Annuaire statistique Régional 2012, Annuaire statistique du Maroc 2012

Graphique n°12 : Le salaire mensuel moyen par secteur industriel



Source : Annuaire statistique Régional 2012, Annuaire statistique du Maroc 2012



DIRECTION REGIONALE Gharb - Chrarda - Béni Hssen

Tél: +212 (0)5 37 32 91 10 Fax: +212 (0)5 37 32 91 18 +212 (0)5 37 35 58 20

E-mail: kenitra_hcp@yahoo.fr